

RAPPORT SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE CONTRAT DE
QUARTIER DURABLE PETERBOS

-

RESUME NON-TECHNIQUE

COMMUNE D'ANDERLECHT

BRAT



PHASE 1 : Définition et analyse des principaux enjeux environnementaux.....	3
Document 1 : les indicateurs	6
Document 2 : Diagnostic du CQD (cf. document Citytools)	7
Document 3 : définition de l'alternative 0.....	8
Document 4 : analyse du diagnostic et bilan de référence.....	19
PHASE 2 :_Analyse des incidences environnementales du projet de programme du CQD.....	25
Document 1 : Présentation du projet de programme et des principales alternatives étudiées (cf. document Citytools)	29
Document 2 : Analyse de la concordance des objectifs avec les plans et programmes.....	30
Document 3 : Analyse des incidences globales du programme du CQD	32
Document 4 : tableau de synthèse des incidences environnementales par projet	58

PHASE 1 :
Définition et analyse des principaux enjeux
environnementaux

Le présent rapport de phase 1 se compose des parties suivantes :

DOCUMENT 1 Définition d'indicateurs/critères pour l'évaluation des incidences environnementales et de leur suivi

Pour chaque thématique définie dans le cahier des charges, un certain nombre d'indicateurs quantitatifs ou critères plus qualitatifs ont été définis (cf. doc 2). Ils se basent sur les données disponibles, les normes et seuils présents dans les plans et programmes et, en l'absence de données existantes à l'échelle du périmètre, sur une analyse plus qualitative.

Ces indicateurs/critères sont la colonne vertébrale de l'analyse des incidences : ils serviront à toutes les étapes du RIE et seront ensuite utilisés pour le suivi, assurant ainsi une grande cohérence aux documents.

Ils sont détaillés dans ce chapitre sous forme de « fiche indicateur », explicitant la méthode d'analyse (paramètres évalués) et les sources utilisées pour l'obtention des données :

Thématique	xxx
Critère	xxx
Méthode d'analyse	
Le critère sera évalué sur base des paramètres suivants :	
- Quantitatif : xxx	
- Qualitatif : xxx	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2018)	
xxx	

DOCUMENT 2 Diagnostic partagé du CQD et du RIE

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études (Citytools) sert de base de travail pour la définition de la situation environnementale de départ.

Ce diagnostic est disponible dans le dossier du CQD.

DOCUMENT 3 Définition de « l'alternative 0 »

L'alternative 0 est la situation au fil de l'eau, à savoir ce qu'il devrait se passer en l'absence du contrat de quartier durable.

Pour cela les données suivantes sont prises en compte :

- La programmation et les documents stratégiques à l'échelle régionale et communale (PRDD, plan IRIS 2, PCD, PCM...)
- Les évolutions tendanciennes de la population et de l'économie qui pourraient impacter le quartier au sens large
- Les projets existants sur le territoire, en cours ou déjà programmés

DOCUMENT 4 Réalisation du bilan de référence

Les données issues du diagnostic et de l'alternative 0 sont compilées dans un tableau synthétique qui prend la forme suivante :

Thématique	Critères	Résumé du diagnostic et de l'alternative 0	Évaluation du diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs et opportunités du bilan de référence
Thème 1	Critère 1			=		
	Critère 2			-		
	Critère 3			-		
	Critère 4			+		
Thème 2	Critère 1			+		
	Critère 2					
	Critère 3			=		

- Les deux premières colonnes reprennent les thématiques et les critères qui ont été décrits dans le document 1 ;
- La colonne résumée du diagnostic et de l'alternative 0 reprend, sous forme de texte, les grandes lignes du résumé et de l'alternative 0 appliqué à chacun des critères ;
- La colonne « évaluation » permet de noter chaque critère au regard du diagnostic selon le barème suivant :

	Évaluation négative du critère
	Point de vigilance
	Évaluation positive du critère
	Évaluation neutre du critère
	Absence de données suffisante pour évaluer le critère / évaluation non pertinente

- La colonne « alternative 0 » met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues au fil de l'eau pour chaque critère. La forme retenue pour cette évaluation est la suivante

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère

- La colonne « bilan de référence » met en évidence la somme des deux évaluations précédentes.
Si « l'alternative 0 » présente une amélioration d'un critère noté en rouge, celui-ci peut apparaître en orange (s'il reste des points de vigilance) ou en vert (si la situation est clairement améliorée). A l'inverse si l'alternative 0 empire la situation celui-ci pourra être noté en rouge.
Ce bilan de référence est la base de l'analyse des incidences environnementales réalisée en phase 2.
- La dernière colonne reprend, sous forme de texte, les grands enjeux du bilan de référence ainsi que les opportunités. Pour chaque critère, il met en valeur ce qui doit être préservé ou amélioré sur le territoire.

DOCUMENT 1 : LES INDICATEURS

Les critères analysés sont ici simplement listés. La méthode d'analyse et les sources de données sont détaillées dans le RIE.

Population et logement
Adéquation offre/demande Degré de soutenabilité de la densification Cohésion sociale Salubrité / biens à l'abandon
Emplois / activité économique
Adéquation offre / demande Commerces Mixité des fonctions
Cadre de vie
Espaces verts (quantitatif) Espaces verts (qualitatif) Alimentation durable Bien-être Création de repères symboliques Paysage urbain
Equipement
Adéquation offre / demande accueil petite enfance Adéquation offre / demande scolaire Adéquation offre / demande santé / social Adéquation offre / demande culturel / loisir
Environnement
Pollution de l'air Cycle de l'eau Maillages vert et bleu Faune et flore Confort acoustique et vibratoire Energie Sols, sous-sols Ressources
Mobilité
Accessibilité en transports en commun Circulation motorisée Vélo Piétons / PMR Alternatives à l'automobilité

DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (cf. document Citytools)

DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0

Pour réaliser l'alternative 0 nous avons considéré d'une part l'impact potentiel des documents de planification stratégiques pour l'ensemble du quartier comprenant le site Peterbos, mais aussi les projections de population de l'IBSA pour la commune d'Anderlecht, et les projets immobiliers, d'équipements, et d'espaces publics à proximité immédiate du site.

1. Les documents de planification

Les orientations stratégiques régionales et communales pour l'ensemble de la zone du Peterbos sont principalement axées sur le développement de la chaussée de Ninove et du Westland Shopping Center. Des grands projets de transport en commun pourraient sur le long terme changer la desserte du quartier, mais sur un temps plus court aucun projet d'envergure n'est prévu qui modifie structurellement le quartier.

1.1. Orientations régionales

La Région de Bruxelles Capitale s'est dotée au cours des dernières années de plusieurs plans d'orientation stratégiques qui peuvent avoir un impact sur le périmètre du Peterbos.

Le PRD et le projet de PRDD

Le Plan Régional de Développement de 2002 est encore le plan de référence, mais il devrait très prochainement être remplacé par le Plan Régional de Développement Durable de 2017 qui est en phase d'approbation par le gouvernement.

Le PRD n'avait pas d'ambition spécifique pour le quartier et les alentours du Peterbos : il n'est repris dans aucune zone stratégique de l'époque comme on peut le voir sur l'extrait de la carte « projet de ville » de la page suivante. Les seuls projets notables pour ce territoire sont :

- La création d'une ligne de bus en site propre sur la chaussée de Ninove au nord du site
- L'amélioration de la desserte en bus sur le boulevard Shakespeare et le boulevard Groeninckx-De May



Figure 1 : Extraits des cartes « projet de ville » du PRD (2002) au-dessus et du projet de PRDD (2017) en-dessous

Le projet de PRDD (2017) est plus porteur pour le quartier de Peterbos que le PRD (2002). La zone est en effet classée en Zone de Renouvellement Urbain (ZRU). Les ambitions stratégiques pour le quartier et ses alentours sont :

- La transformation de la chaussée de Ninove en véritable entrée de ville et en axe de coopération économique. Dans ce cadre, la ligne de bus en site propre projetée par le PRD de 2002 devient une ligne de tram, prévue à l'horizon 2025.

- La structuration du Westland Shopping Center en noyau d'activité locale voire en pôle de seconde couronne, via la dynamisation des commerces locaux et la création d'une ligne de métro dont le Westland serait le terminus à l'horizon 2040.

A terme, le site du Peterbos serait donc situé entre deux zones plus dynamiques et sa desserte en transport en commun devrait être améliorée grâce à la création de lignes structurantes et rapides. Ces améliorations sont cependant projetées sur le (très) long terme.

Par ailleurs le site du Peterbos est en classé en zone de protection et revalorisation des sites semi-naturels, et entre deux axes de coopération paysagère.



Figure 2 : Extraits de la carte « maillages vert et bleu » du projet de PRDD (2017)

Le plan IRIS II et le plan BUS de la STIB

Concernant plus spécifiquement la mobilité, le plan IRIS II, approuvé en 2010, prévoit d'améliorer fortement la desserte en transport en commun :

- Création d'une ligne de tram sur les boulevard Groeninckx – De May et Sylvain Dupuis (cf. figure 3) pour desservir le Westland Shopping Center
- Création de lignes de bus en site propre sur le boulevard Groeninckx – De May et sur la Chaussée de Ninove (cf. carte figure 4)

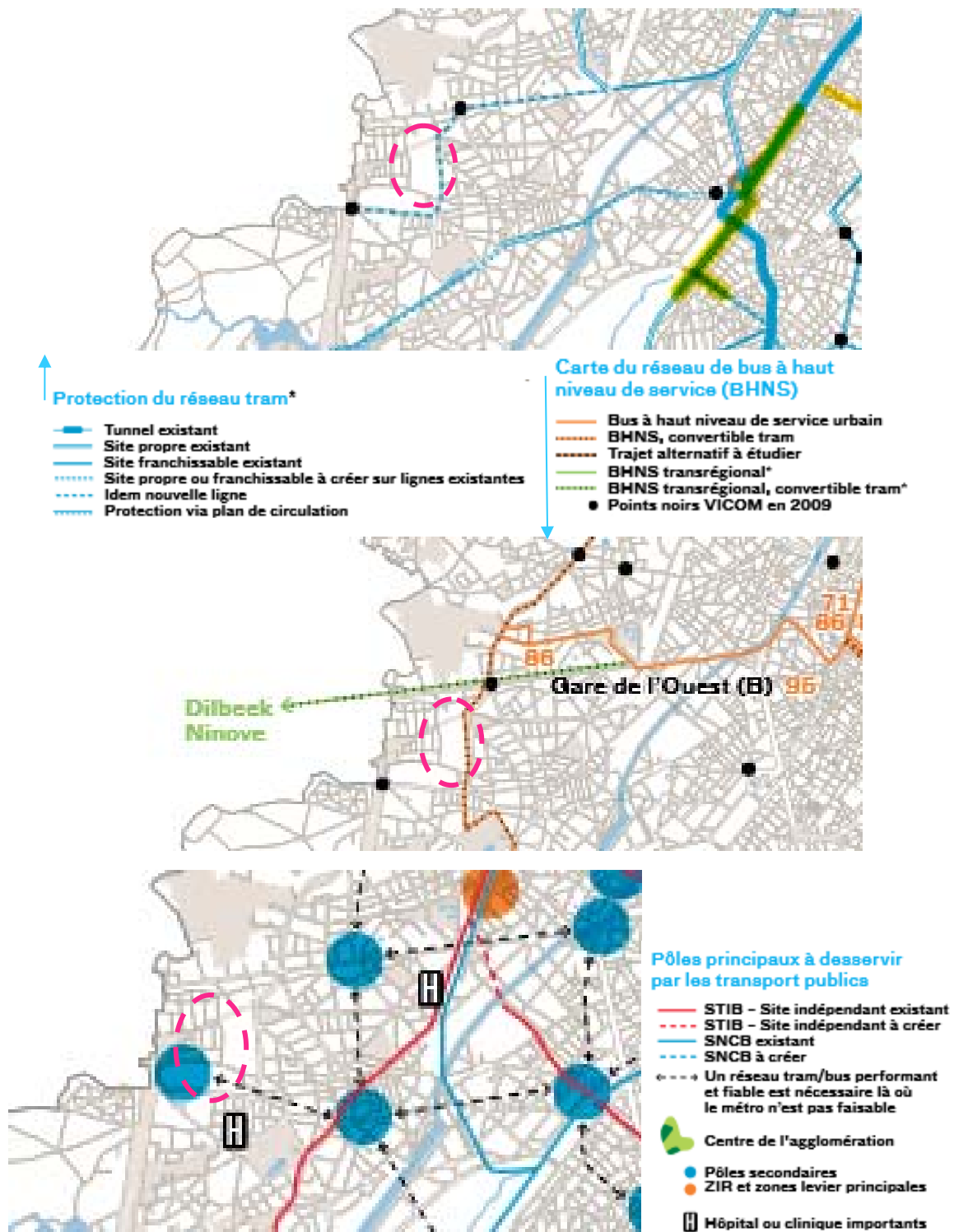


Figure 3, 4 et 5 : Extraits des cartes de projection du réseau de tram, de BHNS et des pôles à desservir du plan IRIS 2 (2010)

Force est de constater que les ambitions des différents plans régionaux sont parfois contradictoires. Si tous s'accordent pour mieux desservir la zone en :

- faisant de la Chaussée de Ninove au Nord un axe structurant,
- offrant une desserte de qualité avec une ligne forte vers le Westland Shopping Center,

Les moyens pour y arriver ont évolué entre le plan Iris 2 et le projet de PRDD, qui propose des options plus lourdes avec du tram et du métro. Un nouveau plan d'orientation stratégique pour le transport

régional est en cours d'élaboration et devrait probablement reprendre les orientations stratégiques du projet de PRDD de 2017.

Ce que l'on peut constater dans les faits, c'est que les plans régionaux n'ont pour le moment pas porté leurs fruits et que les lignes fortes ne sont pas encore réellement planifiées dans les faits.

En revanche le nouveau plan bus de la STIB a été approuvé par le gouvernement et va avoir un impact direct et rapide sur le territoire :

- Le Bus 46 va voir son itinéraire amélioré, offrant une desserte directe depuis le Peterbos jusqu'à Tour et Taxi. A terme, les capacités seront aussi augmentées avec un passage aux bus articulés.
- Le Bus 49 sera lui aussi réorganisé avec une nouvelle liaison directe entre Simonis et le boulevard Mettewie. Le raccourcissement de la ligne devrait permettre d'assurer une meilleure régularité et, à terme, les bus classiques seront remplacés par des bus articulés pour offrir plus de confort et une plus grande capacité.
- Le Bus 75 aura un nouvel itinéraire, permettant une liaison directe entre Anderlecht et le centre d'Uccle.
- Le Bus 89 bénéficiera d'un nouvel itinéraire depuis la place Duchesse de Brabant vers la gare centrale en passant par l'itinéraire actuel de la ligne de bus 86. Les bus classiques seront remplacés par des articulés pour assurer une meilleure capacité sur cette ligne déjà très fréquentée autour du site du Peterbos.
- Un autre projet prévoit de transformer la ligne 49 par un tram reliant Bockstael à Saint-Guidon en passant par le boulevard Groeninckx-de-May, mais les travaux ne sont pas encore programmés.

Ces changements du plan bus devraient intervenir entre 2018 et 2021 et permettront une amélioration relative de la desserte de la zone.

1.2. Orientations communales

En plus des documents stratégiques régionaux, Anderlecht s'est doté de ses propres documents de planification, en particulier d'un PCD, approuvé en 2014.

Le Plan Communal de Développement

Le PCD de 2014 propose un certain nombre d'orientations stratégiques zonées. Le périmètre du Peterbos y est classé dans la zone « centre » :

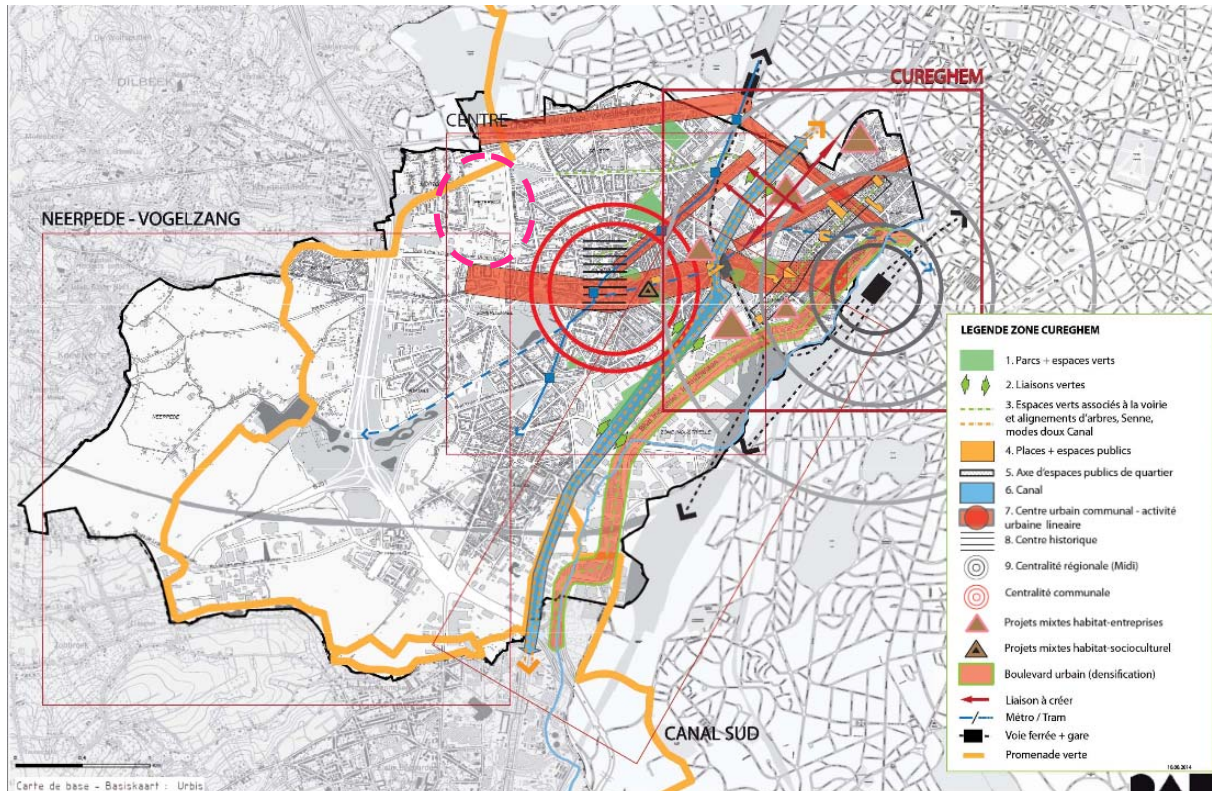


Figure 6 : extrait du Plan Communal de Développement d'Anderlecht (2014)

En dehors de la promenade verte (qui est déjà réalisée sur la zone), il ne semble pas que la commune ait planifié des projets stratégiques pour le quartier. On retrouve ici, comme dans les documents régionaux, la volonté de structurer les pôles autour du Westland Shopping Center et de la chaussée de Ninove (cf. figure 6).

En revanche, certaines orientations globales du PCD peuvent concerner directement le site du Peterbos, à savoir :

- Introduire l'art dans les espaces publics comme valorisation alternative ou complémentaire à la trame verte,
- Poursuivre la politique de sécurité et de prévention de manière intégrée, avec le développement de micro-commissariats de quartier,
- Soutenir une diversification des équipements et lieux de convivialité (en prenant exemple sur la salle des fêtes créée à Neerpede), améliorer l'offre scolaire et l'accueil de la petite enfance.

Toutefois ces grandes orientations ne trouvent pas pour le moment de concrétisation sur le territoire du Peterbos.

Les autres plans et projets

Anderlecht s'est doté d'un Bypad (plan vélo) en 2014, qui projette notamment de réaliser un nouvel itinéraire cyclable autour du Westland Shopping Center, l'ICC A4. Pour cela sont prévus :

- La sécurisation du carrefour de l'avenue Groeninckx – De May
- La réduction du trafic automobile dans la rue Adolphe Willemyns (avec une modification de l'entrée du Westland Shopping)
- L'aménagement de nouvelles bandes cyclables sur les rues Willemyns et du Serment

Un grand projet de rénovation et d'agrandissement du Westland shopping est en cours, de nouveaux espaces verts seront aménagés, la surface commerciale sera augmentée 12 000m². Les travaux devront commencer en 2018 et finir en 2020. L'entrée du Westland sera déplacée ce qui permettra d'apaiser le trafic sur la rue Willemyns.

2. Les évolutions tendanciennes

Les grandes évolutions tendanciennes prévues à l'échelle de la Région Bruxelles Capitale et de la Commune d'Anderlecht auront un poids modéré sur le périmètre du Peterbos. En effet, ce quartier quasiment exclusivement de logements sociaux ne fonctionne pas sur les logiques du marché classique. Cependant il ne fonctionne pas non plus de manière autarcique et les évolutions de population ou d'emploi peuvent conduire sur le moyen terme à des évolutions au sein du parc social.

1.3. Projections de population

Pour un quartier « classique » les évolutions tendanciennes de population prévues par l'IBSA ont du sens, car elles permettent d'évaluer quel sera le type de demande dans les années à venir et potentiellement d'influencer le marché privé de la construction.

Dans le cas du Peterbos, le quartier est composé quasiment exclusivement de logements sociaux, pour lesquels les lois du marché classique ne s'appliquent pas : l'accès au logement y est régulé et soumis à des critères d'admission particulier (de revenu, de composition familiale, etc.).

Cependant ces grandes tendances de population à l'échelle régionale et communale vont avoir un impact indirect sur le site du Peterbos. D'abord parce qu'elles vont jouer sur le type de demande en logement social, ensuite parce qu'elles vont toucher l'ensemble du quartier et donc avoir un impact sur les besoins en équipements, espaces verts, transports, etc.

La tendance principale depuis plusieurs années et qui semble se dessiner pour l'avenir à Anderlecht est un rajeunissement important de la population.

Ainsi comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous, les tranches d'âges qui devraient connaître la plus forte croissance sont les enfants, en particulier les enfants d'âge préscolaire (+19% de 0-2 ans) et les adolescents (+23% de 12-17 ans).

En parallèle de ce rajeunissement la tranche des seniors va aussi augmenter de 14%, soit tout de même près de 1 400 personnes supplémentaires à l'échelle de la commune.

Logiquement, vu le profil très jeune de la population, les ménages vont s'agrandir en moyenne sur la commune passant de 2,3 à 2,4 personnes par ménage. En outre, le nombre de ménage va augmenter moins vite que celui des habitants.

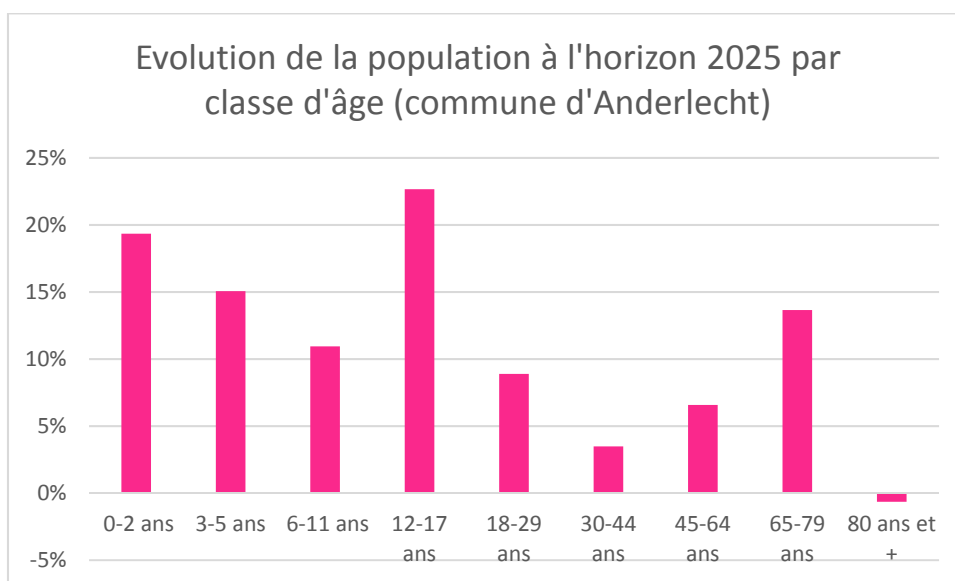


Figure 7 : évolution attendue de la population par classe d'âge à l'horizon 2025 à Anderlecht (source IBSA)

Ces données vont avoir des conséquences directes sur :

- Le type de demande dans les logements sociaux : des listes d'attentes avec plus de familles et plus de seniors dans des quartiers marqués par un coefficient de dépendance déjà très élevé. A terme cela peut aussi avoir une influence sur le type de logements attendus dans le parc social, car les besoins en logements pour des familles plus nombreuses ou en logements adaptés au PMR (et au vieillissement) se feront plus pressants dans les années à venir.
- La demande en équipements de proximité, d'accueil de la petite enfance et scolaire (aussi bien dans l'enseignement fondamental que secondaire) et en activité de loisirs et périscolaire.
- La demande en équipement de santé et social, avec probablement une demande accrue pour les personnes âgées.

1.4. Projections économiques et emplois

De la même façon que les perspectives d'évolution de la population ont un impact moindre sur le site du Peterbos, les projections économiques et en matière d'emploi joueront assez peu dans le cas spécifique du Peterbos. En effet, la population ayant accès à un logement social est toujours plus précarisée et plus à l'écart du marché de l'emploi (personnes âgées isolée, foyers monoparentaux...) que la population moyenne. +Généralement, dans le cas où une partie de la population s'enrichi, elle aura tendance à quitter naturellement le logement social pour accéder à la propriété.

Ainsi une reprise économique et une croissance importantes n'auraient pas nécessairement d'impact direct sur le taux de chômage au sein du parc social du Peterbos. Ce sont plutôt les initiatives locales de formation ou de retour à l'emploi qui auront du sens et un impact.

3. Les projets en cours sur le territoire

Ces projets sont ceux qui impacteront le quartier à plus court terme puisqu'ils sont pour la plupart déjà réalisés tout récemment ou en cours. Dans le cas du Peterbos et de ses environs, 349 logements seront mis sur le marché dans les années à venir, soit autant de ménages. Ainsi, on peut légitimement attendre 840 nouveaux habitants à l'horizon 2025. Ces nouveaux habitants impliqueront des besoins croissants en termes d'équipements et de mobilité qui sont détaillés dans les tableaux d'analyse du document 4.

1.5. Opérations en cours ou prévues sur le site du Peterbos

Projets en cours / réalisés

- Rénovation des bâtiments :
 - o Rénovation des enveloppes des blocs 1, 2, 3, 5, 6 et 8 entre 2010 et 2011
 - o Rénovation des balcons des blocs 4, 7, 12, 13, 14, 15 entre 2011 et 2012
- Espaces publics et équipements
 - o Rénovation de la passerelle en 2011
 - o Plaine de jeux en 2012
 - o Installation du street workout en 2018

Opérations projetées

- Rénovation des bâtiments
 - o Plan Quadriennal 2018-2021 : rénovation des enveloppes des blocs 10, 11, 12 et 16, rénovation complète du bloc 9, et rénovations intérieures des blocs 2, 4, 7, 12, 13 et 14
- Équipements
 - o Extension de l'école sous forme de conteneur
 - o Rénovation du terrain de foot situé entre les blocs 11 et 17
- Logements
 - o Création de 60 logements préfabriqués par la SLRB pour faire des opérations à tiroir pendant les rénovations de son parc (ce projet en est au stade de la désignation de l'auteur de projet)

1.6. Opérations en cours ou prévues à proximité immédiate du site du Peterbos

Le périmètre est inscrit à la ZRU depuis 2016 seulement, les autres CQD récents ou en cours sur la Commune d'Anderlecht l'affectent peu. Il n'y a aucun projet Citydev, Beliris, FEDER ou de projet exemplaire à proximité immédiate du périmètre.

En revanche des projets de logements et d'équipements relativement importants jouxtent le périmètre (cf. figure 8) :

Projet en cours / partiellement réalisés

- Projet du Fonds du Logement au sud-est du site : construction de 49 logements moyens dont 19 en acquisitif, allant du studio au 4 chambres avec 2 appartements adaptés aux PMR.
- Projet Matexi (privé) au nord du site : projet de construction de 70 maisons unifamiliales (le plus souvent 3 chambres) à proximité de la promenade verte.

- 150 logements SLRB sont aussi en projet un peu plus loin (hors périmètre d'études) sur le boulevard Sylvain Dupuis.

Opération projetée

- Projet Prins (SLRB pour le Foyer Anderlechtois) au sud du site : 170 logements sociaux et une crèche

Ce sont donc au total 349 logements² qui seront mis sur le marché dans les années à venir, soit autant de ménages.

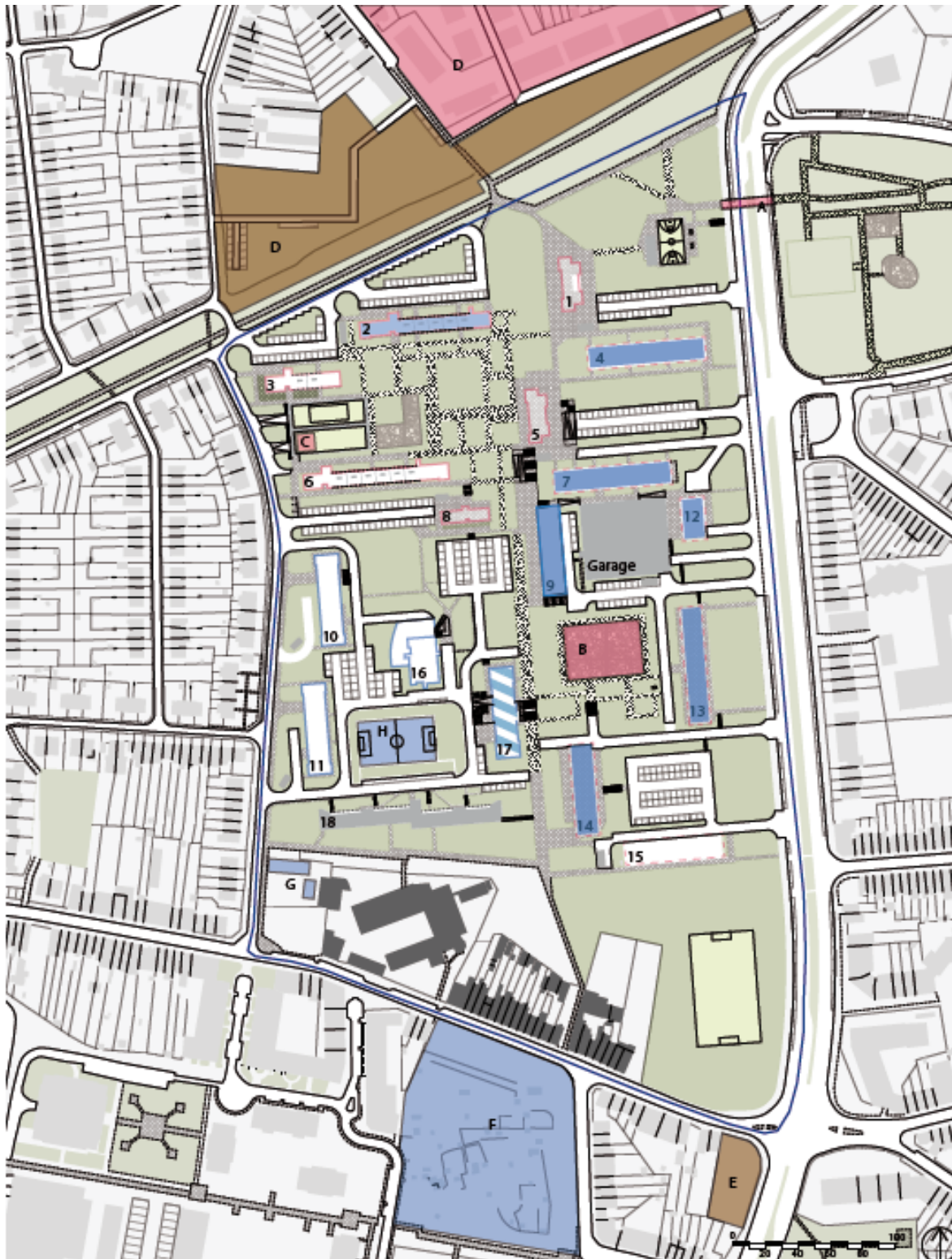
En se basant sur les projections de population de l'IBSA et la taille moyenne des ménages attendue en 2025, On peut donc logiquement imaginer que le profil des nouveaux habitants du quartier sera similaire aux projections de l'IBSA concernant l'évolution des ménages, soit une moyenne de 2,4 individu par foyer. Ainsi, on peut légitimement attendre 840 nouveaux habitants à l'horizon 2025.

Si l'on s'en tient aux parts de population par tranche d'âge (dans la projection tendancielle de l'IBSA à l'horizon 2025), les projets en cours aux alentours du Peterbos impacteront le quartier de la manière suivante en termes de répartition du nombre de personnes supplémentaires pour le quartier :

0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	65-79 ans	80 ans et +
46	44	76	69	136	179	183	75	32

Cela induira de nouveaux besoins importants qui seront développés spécifiquement par thème et par critères dans l'analyse générale des pages suivantes (dernière colonne du tableau du document 4) pour définir les enjeux majeurs du bilan de référence sur le périmètre.

² Nous n'avons pas l'information sur le type de logements envisagés par la SLRB et le Fonds du Logement, mais il semble que concernant le projet Matexi il s'agisse uniquement de maisons unifamiliales avec 2 à 4 chambres.



RÉALISÉS	BLOCS 1,2,5	EN COURS	PROJETES	
A Bruxelles Mobilité : Passerelle (1980) renové en 2011 bureau Greish	Comensia: rénovation des enveloppes 2010	D Matexi: Développement immobilier privé	F SLRB pour le Foyer Anderlechtois: 170 logements sociaux et une crèche	BLOC 10,11,16 Comensia : rénovation des enveloppes (quadr. 18-21)
B Commune d'Anderlecht: Plaine de jeux 2012	BLOCS 3,6,8 Comensia: rénovation des enveloppes 2011	E Fond du logement : Logements moyens acquisitifs	G Extension école - container	BLOC 4,7,13,14 FA : rénovation intérieure début 2020
C Commune d'Anderlecht: Street Workout 2017	BLOCS 12,13,14,15 FA: rénovation des balcons 2011		H Rénovation terrain de foot (Dans budget Bloc 16)	BLOC 12 FA : rénovation intérieure fin 2020
D Matexi: Développement immobilier privé	BLOCS 4,7 FA: rénovation des balcons 2012		BLOC 2 Comensia : rénovation intérieure (quadr. 18-21)	
			BLOC 9 FA : rénovation totale 2019	Intérieurs Façades Balcons Toitures

Figure 8 : opérations prévues sur le périmètre Peterbos et à proximité (source Diagnostic Citytools)

DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE

De manière générale, certains enjeux transversaux se dégagent pour le territoire :

- Le « parc Peterbos » est riche de très nombreux espaces verts. D'une manière générale il conviendra de les préserver, de les valoriser et de les développer.
- La question de la gestion des espaces publics, que ce soit la voirie, le stationnement, les cheminements, les espaces verts et de loisirs, est revenue régulièrement dans le diagnostic. Si l'on veut améliorer la qualité de ses espaces et pérenniser les investissements à venir, il est essentiel de clarifier leur gestion entre les différents acteurs du territoire, à savoir la Région, la Commune d'Anderlecht et les deux SISP.
- Le manque d'équipements et de commerces de proximité est globalement problématique à l'échelle du quartier. Il conviendra donc de penser la densification potentielle (même alentour) en lien avec les besoins présents et à venir.
- Enfin d'une manière générale la cohésion sociale est un enjeu majeur sur ce territoire, tant entre les habitants aux profils très diverses (jeunes, vieux, familles, issus de l'immigration ou belges d'origines...) que dans la relation à l'extérieur du site. La population est très demandeuse d'initiative qui rassemblent et qui fassent de Peterbos un lieu plus attractif et plus valorisé à l'échelle communale et régionale.

Les points suivant détaillent l'ensemble des enjeux et opportunités pour le territoire, déclinés par thématique et par critère :

- **Population et logement**
 - o **Adéquation offre/demande** : L'offre augmente (+349 logements) avec une part de logement social toujours plus importante (80% des logements construits sont sociaux ou moyens). Or, si d'un côté c'est très positif car ça permet de répondre à une demande très importante émanant d'une population fragilisée, cela pose par ailleurs la **question de la mixité sociale dans ce quartier qui au total comptabilisera près de 2000 logements sociaux dans un périmètre relativement restreint**. Par ailleurs très peu de logements sont adaptés aux PMR (et il n'y a pas grand-chose qui soit communiqué à ce sujet dans les projets en cours). C'est une problématique importante car la demande de personnes âgées isolées va continuer d'augmenter dans les années à venir et de plus en plus de **logement devront être adaptés au PMR pour faire face aux besoins** et assurer un maintien à domicile le plus longtemps possible.
 - o **Degré de soutenabilité de la densification** : La densité, déjà très élevée va donc encore augmenter. **Elle n'est déjà pas soutenable en termes de transport, d'équipements, de proximité avec un noyau commercial**. La situation deviendra donc d'autant plus problématique dans les années à venir si rien n'est mis en place pour pallier aux besoins.

A cela il faut ajouter qu'une densification du site (travail classique de construction en dents creuses, de rénovation de bâtiments abandonnés...) est difficile à envisager sans rupture totale ou partielle avec la logique d'urbanisme en ordre ouvert. Au-delà des aspects quantitatifs liés à une éventuelle densification, **il faudra ici chercher des solutions innovantes du point de vue architectural pour assurer une démarche de densification maîtrisée** (cela peut notamment passer par une densification en bordure du site ou par-dessus les blocs existants).

- **Cohésion sociale** : Les quelques rénovations ou installations d'équipements de loisir extérieures (street workout, plaine de jeux) sont encore largement insuffisantes par rapport aux besoins.

Il s'agit d'un des enjeux les plus importants dans un quartier qui est marqué par une actualité compliquée.

Les nombreuses associations actives sur le site ne sont pas organisées et ne communiquent pas beaucoup. L'enjeu est d'arriver à centraliser les informations, activités et d'assurer une cohérence entre elles.

Opportunité : l'importance des classes d'âge jeunes et âgées est une opportunité pour développer des projets intergénérationnels et apportant une responsabilité et un apprentissage des deux côtés, améliorant la cohésion sociale.

- **Salubrité / biens à l'abandon** : Si l'ensemble des rénovations prévues est réalisé ce sera une **amélioration importante de cet item**. Cela dit, les habitants restent **méfiant face à de telles "promesses"**, ils sont dans l'attente de résultats concrets.

- **Emploi et activité économique**

- **Adéquation offre / demande** : La question de **l'emploi, en particulier de l'insertion professionnelle des jeunes et des chômeurs de longue durée** est donc une question majeure pour le quartier.

- **Commerces** : Seule la rénovation et l'agrandissement du Westland va permettre d'améliorer l'offre commerciale de proximité, mais tout en restant sur une logique de centre commercial d'envergure régionale et donc pas nécessairement intéressant pour le quotidien des habitants du parc Peterbos. **L'offre commerciale de proximité reste donc insuffisante pour faire face aux besoins de la population.**

Opportunité : L'urbanisme offre de belles **possibilités d'activation de rez-de-chaussée**, notamment pour y développer l'offre de commerces et de services.

- **Mixité des fonctions** : Aucune implantation stratégique n'est prévue à proximité du périmètre, aucune zone d'affectation spécifique pour de l'activité ou des bureaux n'est reprise au PRAS sur le quartier. **Il ne s'agit pas d'un enjeu spécifique pour le territoire.**

- **Cadre de vie**

- **Espaces verts (quantitatif)** : Aucune implantation stratégique n'est prévue à proximité du périmètre, aucune zone d'affectation spécifique pour de l'activité ou des bureaux n'est reprise au PRAS sur le quartier. **Il ne s'agit pas d'un enjeu spécifique pour le territoire.**

- **Espaces verts (qualitatif)** : Il y a un double enjeu sur cet item, d'une part il s'agit de **rénovier le parc Peterbos** (que ce soit pour les espaces de loisirs ou les espaces verts), d'autre part il faudrait **clarifier et améliorer la gestion** pour éviter qu'il ne se dégrade de nouveau à l'avenir.

Opportunités : **Le parc Peterbos est riche d'espaces diversifiés qui peuvent répondre à l'ensemble de ses publics et favoriser la cohésion sociale** au sein du quartier mais aussi en provenance de l'extérieur.

- **Alimentation durable** : pas d'enjeux spécifique.

Opportunité : Il n'existe pas d'activité autour de l'alimentation durable sur le site et aucune n'est prévue à l'avenir. Cela dit il y a **un grand potentiel**. Le sol du Peterbos n'est pas pollué, on y trouve de **nombreux espaces en pleine terre inexploités**. Il existe déjà sur le site un restaurant social, des associations, des écoles, qui pourraient bénéficier de sensibilisation à ces thématiques (et qui sont demandeuses de s'y investir).

Par ailleurs **la fermeture des parcelles sur le site du projet Prins présente une opportunité supplémentaire**, puisqu'elles pourraient être relocalisées sur le site du Peterbos, en gardant la même équipe et donc avec un transfert de savoir-faire et d'investissement en temps qui sont des garanties du succès d'un projet de potager collectif.

- **Bien-être** : La question du bien-être est compliquée au Peterbos. **S'il n'est pas désagréable de vivre dans un parc habité, le climat social n'en est pas moins tendu**. Le rapport avec l'extérieur du site est compliqué, dans les deux sens. Un des enjeux majeurs sera donc de **casser les frontières physiques, mais surtout mentales qui cloisonnent le site du Peterbos**.

Pour cela il faudra **améliorer toutes les thématiques du bien-être et du bien vivre ensemble, à savoir la sécurité, la propreté, mais aussi la cohésion sociale** pour créer du lien intergénérationnel entre les habitants et avec l'extérieur.

Opportunités : Le Parc Peterbos présente **des atouts paysagers importants et peu devenir un site de destination si ceux-ci sont mis en valeur** (promenade verte, terrains de sports...). Par ailleurs la commune d'Anderlecht manque de **certain équipements culturels ou sportif** qui pourraient devenir polarisant s'ils étaient implantés sur le site du Peterbos, (par exemple : une piscine, un théâtre...).

- **Création de repères symboliques** : Le parc Peterbos souffre de sa réputation dans les médias, il y a donc un enjeu à faire de ce site autre chose que ce qui est décrit en **proposant de nouveaux repères et en amenant un public plus large sur le site**.

Opportunité : L'architecture du site, les nombreux murs, pignons aveugles, places et cheminements sont propices **pour développer des projets artistiques** dans l'espace public. Un appel à projet citoyen a d'ailleurs fait ressortir l'envie de construire un "chemin de poésie", les écoles sont aussi intéressées pour des projets participatifs. Le contexte est donc très favorable pour lancer ce type de projets.

- **Paysage urbain** : Le site est pour le moment très préservé et a gardé sa forme initiale de « **parc habité** » (malgré des problèmes récurrents d'entretiens etc...). Il n'est pas réellement menacé par les projets en cours de réhabilitation des bâtiments et de construction de 60 logements, mais **il est essentiel que ces projets soient pensés en cohérence avec l'existant et entre eux**.

Il y a donc ici un enjeu de forme relativement important pour s'assurer que les différents **acteurs du territoire assurent** la continuité avec l'existant.

- Equipements

- **Adéquation offre / demande accueil petite enfance** : Il s'agit **d'un enjeu prioritaire**. D'autant plus que le quartier marqué par un taux de chômage important et par une part de foyer monoparentaux largement supérieure aux moyennes régionales, par

conséquent, la question du mode de garde des enfants en bas âge est directement corrélée à celle d'un possible retour à l'emploi de leurs parents.

- **Adéquation offre / demande scolaire** : Si la situation des écoles du quartier n'est a priori pas problématique pour le moment, il conviendra de faire évoluer le plan école en fonction des augmentations de la population prévue, à savoir une augmentation plus forte des enfants par rapport à la population totale.

Opportunité : La présence d'écoles au sein du site est une **opportunité pour le développement de projets mixtes** bénéficiant à tous (écoles et habitants du site).

- **Adéquation offre demande santé / social** : Le manque de structures de santé, de soin, et d'accompagnement social va donc se faire de plus en plus sentir dans les années à venir et constitue une **problématique importante pour le quartier**.

- **Adéquation offre demande culturel / loisirs** : C'est un des points qui revient de façon récurrente lors des différents forums, et une demande qui deviendra de plus en plus forte avec l'augmentation annoncée de la population à l'échelle du site et du quartier.

Opportunité : Les espaces disponibles permettraient de créer une **piscine**, qui répondrait à une demande existante et créerait un **réel pôle d'attraction communal** au sein du Peterbos

- Environnement

- **Cycle de l'eau** : La **perméabilité des espaces qui sont semi-perméables dans les faits est à retrouver** dans la mesure du possible pour permettre une **réelle infiltration de l'eau sur l'entièreté du site**.

Opportunités : La proportion d'espaces perméables au sein du quartier représente une opportunité pour la gestion globale du cycle de l'eau in situ, l'objectif étant de limiter les rejets à l'égout, d'infiltrer au maximum sur site pour **alimenter le réseau naturel** (zone humide et plus globalement maillage bleu via le Maalbeek ou le Broekbeek) et ainsi d'éviter un report de ruissellement sur les zones situées en aval. **La présence de larges toitures plates est également une opportunité** à étudier pour la gestion des eaux pluviales directement à la source.

- **Faune et flore** : La **protection des biotopes existants et leur remise en valeur** (actions et protection contre les invasives par exemple), au vu de la place de qualité du site au sein du REB, ainsi que la **diversification des habitats naturels et la gestion différenciée** de tous ces espaces est un enjeu pour que se développe effectivement le potentiel important du site en terme de biodiversité.

Opportunité : L'intérêt de certains habitants pour les oiseaux est à valoriser voire développer.

L'importance des espaces verts sur le site implique une gestion par plusieurs jardiniers. Il s'agit d'une **opportunité à étudier pour développer l'emploi local peu qualifié**.

- **Maillages vert et bleu** : La **proportion de zones perméables et de zones plantées est une opportunité pour le développement et la reconnexion des maillages verts et bleus**, avec une importance sur les fonctions naturelles de ces maillages (faune-flore et gestion de l'eau, voir ci-dessus et ci-dessous) mais également sur leur aspect social (sensibilisation, lucidité, visibilité des flux et aménagements...).

- **Sol, sous-sol** : Il s'agit ici principalement de ne pas implanter d'activités potentiellement polluantes pour le sol ou le sous-sol.

Opportunités : Au vu de la **potentielle qualité du sol**, les nombreux espaces ouverts du site **représentent une opportunité pour le développement d'espaces de culture**

maraichère en pleine terre, surtout si ces initiatives sont portées par des associations locales.

- **Pollution de l'air** : La pollution de l'air est un **enjeu bruxellois global** qu'il convient de traiter à tous les niveaux possibles. Elle est donc un enjeu ici comme ailleurs : développement de l'utilisation du vélo, des transports en commun, restrictions liées à la voiture (circulation et stationnement), production de chaleur moins polluante, plantation d'arbres,...
- **Confort acoustique et vibratoire** : La **diminution du bruit lié au trafic du boulevard Groeninckx-De May est un enjeu pour le quartier**. La réduction de la pression automobile et le bruit lié au sein du site est un point d'attention pour le projet de programme.
Opportunités : **L'organisation des fonctions et aménagements publics sur le site, s'ils sont revus, ainsi que les revêtements choisis pour les différents aménagements** (ex : grillage bruyant clôturant des espaces de sport de balle, revêtements de sol bruyants), etc. auront également un impact sur le bruit perçu depuis les logements à l'intérieur du site. Il s'agit donc d'une opportunité pour le calme au sein du quartier.
- **Energie** : La rénovation des bâtiments mais également le travail sur les rez, les espaces publics, leur besoin d'entretien, l'éclairage urbain etc. sont autant d'éléments sur lesquels on peut agir pour améliorer la situation en terme d'énergie et de vent. Les aménagements extérieurs prévus sur le site devront tenir compte des contraintes d'éclairage naturel (ombres portées par les tours) et d'écoulement d'air pour assurer leur utilisation optimale. **La présence de larges toitures plates est une opportunité à étudier pour l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable.**
- **Ressources** : Il semble que la **gestion des déchets soit un enjeu pour le quartier** (retour de la population) mais il est impossible, dans la mesure où les données ne sont pas disponibles, de préciser en quels termes et à quelle ampleur.
Opportunités : La proportion d'espaces (verts) publics est une opportunité pour **développer un ou plusieurs projets de compost collectif**. Cela aurait également des impacts sociaux de rencontre. De même, les nombreux rez-de-chaussée réaménageables présentent des opportunités pour le **développement d'un local pour les encombrants, d'une ressourcerie, etc. Le développement de givebox, boîte à livre, frigo ouvert etc. est également à mettre en lumière, surtout si ces initiatives sont portées par des associations locales.**

- Mobilité

- **Accessibilité des transports en communs** : Dans un futur plus lointain on pourrait donc imaginer une bien meilleure desserte du quartier, mais en attendant, il semble plus raisonnable d'évaluer ce critère en s'en tenant sur le plan bus. Ce dernier propose une amélioration mais qui n'est pas assez significative pour réellement positiver ce critère. **L'accès aux transports en commun reste donc un enjeu du site**, mais le contrat de quartier n'a que peu de pouvoir sur cette thématique.
- **Circulation motorisée** : Clarifier le plan de gestion entre la Commune et les SISF pour **améliorer l'entretien et la lisibilité du site en termes de stationnement et de voiries**.
Opportunités : La circulation restera donc exclusivement locale, et ne présente pas en soi d'enjeu particulier.
En revanche, le stationnement, s'il n'est pas problématique pour les habitants, présente un enjeu urbanistique et environnemental important car la voiture occupe

une place importante au sein du site et sur des zones totalement imperméabilisées. Il y a donc un enjeu important en termes de **rationalisation de l'espace, qui permettrait d'améliorer sensiblement le cadre urbanistique, paysager et environnemental du quartier.**

- **Vélo** : Il semblerait que si les cheminements cyclables sont bien balisés et assez nombreux à proximité du site, **il manque des infrastructures annexes stationnement sécurisé, points ou bornes de réparation, etc....) et des politiques de sensibilisation fortes pour développer réellement l'usage du vélo.**

Opportunités : **Il s'agit d'une thématique à valoriser**, surtout dans un espace mal desservi en TC et déjà pourvu de nombreuses pistes cyclables. Il y a une opportunité pour **développer l'usage du vélo, en installant du parking courte et longue durée dans les rez de chaussées des blocs, en installant des bornes ou des associations de promotion et de sensibilisation au vélo, en créant des évènements sur le site.**

- **Piéton/PMR** : Il semble qu'il y ait ici un double enjeu :
 - d'une part il s'agit de **préserver et améliorer l'aspect piéton du parc du Peterbos** qui est plutôt qualitatif,
 - d'autre part il s'agit de **réaménager les cheminements pour rationaliser les usages, réorganiser certains chemins pour coller au mieux avec la réalité, et favoriser la sécurité et le confort.**

Par ailleurs l'intégration du Peterbos dans un maillage actif plus large est un enjeu important pour le désenclavement du site.

- **Alternatives à l'autosolisme** : Nous ne possédons pas de données suffisantes pour évaluer ce critère.

PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du
projet de programme du CQD

1. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon un réel processus itératif :

- Avant l'élaboration du projet de programme, le bureau d'étude en charge de la rédaction de celui-ci a eu accès aux conclusions du bilan de référence du RIE. Il a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevés.
- Une première version du projet de programme a fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1. Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont été présentées au bureau d'étude qui a adapté son programme et intégré certains aspects dans ses fiches projets en fonction des remarques émises.

Les documents qui suivent présentent une analyse du projet de programme tel qu'il se présente après ces deux étapes itératives. Les remarques et recommandations qui ont été intégrées dans les fiches-projet dans ce cadre ne figurent dès lors plus dans le présent rapport (elles sont toutefois consultables en annexe).

2. Structuration de la phase 2

L'analyse RIE suit la trame suivante :

1. Document 1 : présentation du projet de programme du Contrat de Quartier Durable
2. Document 2 : Analyse de la concordance des objectifs du projet de programme avec ceux des plans et programmes pertinents au regard du périmètre (régionaux, communaux, locaux...)
3. Document 3 : Analyse environnementale du projet de programme
4. Document 4 : Tableau de synthèse des incidences environnementale par projet

L'analyse environnementale du programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon les principes ci-dessous :

Mesure	Description
Effet	Description des effets de la mesure. Ils peuvent être positifs, neutres ou négatifs.
Impact / portée de la mesure	L'impact de la mesure peut être soit <ul style="list-style-type: none">- Global, s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet- Limité, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population...)
Permanence / durée de l'incidence	La mesure peut être permanente ou temporaire, réversible ou irréversible

Pour chaque critère il s'agira :

- De vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- De mettre en valeur des points d'attention ou les éventuelles incidences négatives du projet de programme
- Le cas échéant de faire des recommandations qui pourront ensuite être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

3. Méthode d'analyse des incidences

La méthode d'analyse est la suivante :

3.1. Analyse détaillée

Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
=	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Point d'attention ou de vigilance sur le projet

Exemple : extrait du tableau d'analyse du projet 1.1 (voir annexes)

Thème	critères	Bilan de référence	Impact projet 1.1 - pôle d'équipements	Incidences projet 1.1	Recommandations projet 1.1 - pôle d'équipements
E m p l o i c o n t o m a i c t i e v i t é	Adéquation offre / demande		La création d'un pôle d'équipement avec notamment un café rencontre et des locaux pour asbl pourra avoir des effets positifs sur l'emploi de manière induite, puisque le projet va occasionner d'une part des travaux et d'autre part le recrutement de personnel pour sa gestion et son entretien.	+	Les emplois créés dans le cadre de ce projet seront communaux, et donc il n'y a aucune garantie que les personnes recrutées soient issus du parc Peterbos. Toutefois, pour les ASBL et en particulier le café rencontre il serait intéressant de jumeler ces emplois avec des initiatives d'ISP.
	Commerces		Le café rencontre est un commerce qui viendra pallier à un manque important d'offre en la matière, en offrant en plus un lieu de convivialité pour les habitants.	+	Une autre localisation doit être trouvée pour le café rencontre le temps des travaux.
	Mièrte des fonctions		L'équipement restant un équipement de proximité ayant vocation à venir en complément de la fonction résidentielle il n'y a pas d'effet à proprement parlé sur ce critère.	=	

Dans tous les tableaux de cette phase 2 du RIE, les colonnes de gauche sont identiques et suivent le même ordre :

- Deux colonnes reprenant la thématique puis le critère
- Une colonne qui reprend la couleur attribuée au bilan de référence (cf. phase 1)
- Une colonne qui décrit les impacts du projet sur le critère
- Une colonne qui reprend la note attribuée selon les incidences du projet (voir ci-dessus)
- Une dernière colonne qui reprend les recommandations spécifiques au projet

Ce travail par projet est repris de manière détaillée en annexe. Les recommandations spécifiques par projet pourront être intégrées dans les cahiers des charges au moment des appels à projet.

3.2. Synthèse des incidences

Une synthèse des conclusions issues de ces analyses est présentée plus bas. Elle est reprise :

- Sous forme d'un texte reprenant les principales incidences et recommandations par thématique dans le document 3 ;
- Sous forme d'un tableau reprenant, par thématique et critère, l'ensemble des notes des différents projets et un bilan global qui s'y rapporte, dans le document 4.

Au regard de l'évaluation de chaque critère, ce bilan a été réalisé en fonction du fait que l'ensemble des projets (projet de programme) a un impact global sur le critère : soit il l'améliore, soit il le détériore, soit il est neutre, ou encore il peut l'améliorer uniquement à certaines conditions. Ce bilan reprend le code couleur suivant :

	Détérioration du critère
	Recommandation ou vigilance sur le projet
	Amélioration du critère
	Sans impact ou impact minime ou neutre

Extrait du tableau d'analyse globale (voir document 3 pour l'entièreté du tableau)

Thème	critères	Bilan de référence	Projet 1.1	Projet 1.2.1	Projet 1.2.2	Projet 1.4	Projet 1.5	Projet 3.1	Projet 3.2	Projet 3.3	Projet 3.4	Projet 3.5	Projet 3.8.1	Projet 4.1	Conclusion des incidences
M E D I O C R I M E	Adequation offre / demande	-	+	-	=	=	+	+	=	=	=	=	=	=	
	Commerce	-	+	=	=	?	=	=	=	=	+	=	=	=	
	Mérite des fonctions	=	=	-	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	

Dans l'exemple repris ci-dessus :

- Pour le premier critère, les projets sont positifs ou neutres ce qui permet d'améliorer (vert, dernière colonne) le bilan de référence, évalué négativement (rouge, première colonne d'analyse)
- Pour le second critère la somme des évaluations des projets pose plus de question puisqu'un projet a des incidences négatives, un autre a un impact positif et un dernier pose des questions dans la mise en œuvre. Le critère est donc évalué comme un point de vigilance (orange dans la dernière colonne).
- Le dernier critère n'était pas un enjeu du bilan de référence (gris dans la première colonne d'analyse) et aucun projet n'a d'impact sur ce critère qui reste donc neutre (gris dans la dernière colonne).

DOCUMENT 1 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES (cf. document Citytools)

DOCUMENT 2 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Il s'agit en préambule de cette seconde phase de s'assurer de la cohérence et de la concordance de objectifs et des projets du programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Pour chacun des plans / programme retenu, le RIE s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux qui ont été définis

Les plans/programmes suivants ont été analysés :

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) - 2005	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement - 2002	Oui
Projet de PRDD - 2017	Oui
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	Oui
Plan d'aménagement directeur (PAD) – en cours	Non, pas couvert
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Oui

Plans sectoriels régionaux	
Plan Logement - 2008	Non
Plan Air-Climat-Energie - 2016	Oui
Plan Bruit – 2008-2013	Oui
Plan Déchets - 2010	Oui
Plan Nature - 2016	Oui
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	Oui
Plan d'Actions en matière d'Efficacité Energétique (PAEE) - 2007	Non
Plan IRIS 2 (mobilité) – 2015-2018	Oui
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	Oui
Plan lumière régional	Non
Plan Vélo – 2010-2015	Non (voir BYPAD intégrant les politiques régionales)
Plan Piéton - 2012	Non (voir PAVE intégrant les politiques régionales)
Plan taxi - 2017	Non
Plan Marchandise- 2013	Non
Plan canal - 2014	Non, pas dans la zone
Périmètre d'Intervention Régionale (PIR) – en cours	Non
Schéma de développement commercial - 2008	Non
La stratégie régionale Good Food : « Vers un système alimentaire plus durable en Région de Bruxelles-Capitale » - 2015	Oui
Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	Oui
Plans communaux	
Plan communal de développement (PCD) - 2014	Oui
Plans Particuliers d'affectations du sol (PPAS)	Oui
Agenda 21 - 2011	Oui
Plan communal de mobilité (PCM) - 2005	Oui
Plan d'action communal de stationnement (PACS) - 2017	Oui
BYPAD	Oui
Plans locaux	
Plan global pour le développement durable de Peterbosspark	Oui

DOCUMENT 3 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

D'une manière générale on observe que les grands enjeux du diagnostic ont été pris en compte et sont rencontrés par le projet de programme. Les incidences de celui-ci sont positives dans son ensemble et plutôt locales.

Toutefois certains projets gagneraient à être enrichis des considérations suivantes lors de la phase opérationnelle du CQD :

- Le projet de crèche en particulier rencontrerait probablement mieux les besoins des habitants tout en désenclavant le quartier si une partie des places étaient réservées aux ménages inactifs ou en formation.
- Enfin quelques thématiques qui avaient été pointées du doigt par le diagnostic comme étant problématiques ne sont pas prises en charge par le programme et pourraient faire l'objet d'opération annexes ou associées en marge du contrat de quartier durable :
 - o Le commerce local
 - o L'intégration de projets artistiques
 - o Des projets en faveur des alternatives à l'autosolisme, par exemple via le développement du vélo et de l'autopartage

Le détail des analyses par projet est repris en annexe du RIE. Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de texte puis sous forme de tableau.

Population et logement

Adéquation offre / demande

Quantitatif

Plusieurs projets de constructions sont en cours ou projeté dans le quartier ce qui aura un impact sur la population (cf. alternative 0). 349 logements devraient être mis sur le marché dans les années à venir, soit autant de ménage.

En se basant sur les projections de population de l'IBSA et la taille moyenne des ménages attendue en 2025, On peut donc logiquement imaginer que le profil des nouveaux habitants du quartier sera similaire aux projections de l'IBSA concernant l'évolution des ménages, soit une moyenne de 2,4 individus par foyer. Ainsi, on peut légitimement attendre 840 nouveaux habitants à l'horizon 2025.

Si l'on s'en tient aux parts de population par tranche d'âge (dans la projection tendancielle de l'IBSA à l'horizon 2025), les projets en cours aux alentours du Peterbos impacteront le quartier de la manière suivante en termes de répartition du nombre de personnes supplémentaires pour le quartier :

0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	65-79 ans	80 ans et +
46	44	76	69	136	179	183	75	32

Sur le site en lui-même du Peterbos il existe un projet de construction de 60 logements, qui devrait impacter le territoire, mais dans une moindre mesure par rapport aux projet adjacents.

Le projet de programme du CQD ne propose pas de logements et n'a donc pas d'impact spécifique sur ce critère. En revanche il sera important de garder à l'esprit les estimations de l'alternative 0 pour la suite de l'analyse des incidences.

Qualitatif

80% des logements projetés sur le quartier sont des logements sociaux ou assimilés portant ainsi le nombre de logements sociaux sur le quartier à plus de 2000, ce qui est à la fois très positif pour faire face à une demande croissante à l'échelle de la Région et en même temps qui aura des incidences sur la cohésion sociale à l'échelle du quartier.

Le programme du CQD n'a pas d'incidences directes sur ce critère puisqu'il ne prend pas en charge de construction de logements et qu'il ne s'occupe pas non plus de la rénovation du parc existant.

Degré de soutenabilité de la densification

La densité actuelle sur le site est 187 700 habitants du km², ce qui en fait une des densités les plus importante de la région bruxelloise.

Le projet de programme en lui-même ne prévoyant pas de construction de logement il n'aura pas d'impact sur l'augmentation de la densité sur le périmètre. Toutefois de nombreux projets de logements vont augmenter la densité d'environ 850 habitants dans les années à venir.

Ce critère avait été évalué négativement dans le diagnostic, en raison en particulier d'un manque d'équipement et de commerces de proximité, ainsi que d'une mauvaise desserte en transport en commun.

Le projet de programme n'aura aucun impact sur les transports en commun qui ne sont pas dans le champ d'application d'un CQD, toutefois il aura un impact significatif, permettant d'améliorer la soutenabilité de la densité sur les items suivants :

- Espaces verts : le projet de programme va permettre de dégager de nouveaux espaces publics et de rencontre via la réorganisation des parkings et la création d'un espace public central ainsi qu'un nouvel espace sur le toit du futur pôle d'équipement.
- Équipements : la création d'un pôle d'équipement d'envergure dépassant largement le cadre du périmètre, d'une crèche et de plusieurs équipements aux rez-de-chaussée des blocs existants va permettre d'améliorer sensiblement ce critère
- Commerces : la création d'un café rencontre et la réactivation des rez autour d'une espace public central requalifié va permettre de dynamiser cette thématique.

D'une manière générale le projet de programme aura donc un impact positif sur la soutenabilité de la densité à l'échelle du périmètre et même du quartier.

Cohésion sociale

Quantitatif

Le projet de programme n'aura pas d'impact sur cette thématique en termes de logements sociaux puisqu'il ne propose aucun logement social, ni de logement PMR.

Qualitatif

Le projet de programme aura des impacts importants sur ce critère via d'une part la création de nombreux espaces de rencontre, et d'autre part les projets socio-économiques qu'il va financer.

- Les espaces publics, les équipements sportifs, et les équipements de quartier (antenne de quartier, crèche...) ainsi que le café rencontre vont multiplier les occasions de rencontre entre les habitants, mais aussi et surtout ouvrir le quartier sur l'extérieur. Le pôle sportif et la crèche en particulier vont amener un public nouveau au Peterbos et participer de lui forger une nouvelle image.
- De nombreux projets socio-économiques vont être financé par l'enveloppe dédiée. Il touche à plusieurs thématiques qui ont été identifiés comme problématiques dans le bilan de référence :
 - o L'emploi et l'insertion socio-professionnelle : pour cela les projet d'ISP pour la rénovation des rez (5.4) de préformation d'aide à la personne (5.10), de parcours d'émancipation et de rites initiatiques (5.9) et trajectoires jeunes (5.3) vont permettre de créer directement de l'emploi et de former une partie de la population à des nouveaux métiers. Pour plus de détail voir le critère « emploi » dans la thématique dédiée.
 - o Le partage de l'espace public : un des constats sur le parc Peterbos est qu'il y a parfois une difficulté de partage de l'espace public entre les jeunes, les moins jeunes, les femmes et les hommes. Plusieurs projets devraient aider à casser ces barrières en favorisant soit l'inclusion par le sport, soit par des activités intergénérationnelles, via

des potagers ou du volontariat (Peterbos cité comestibles 5.1, racontes Arts 5.2, l'espace public pour tous 5.5, activités sportives à Peterbos 5.6, Agriculture et apiculture urbaine 5.6, bras dessous bras dessous 5.8, maison de quartier 5.11).

- o L'aide à la personne est une thématique plus spécifique qui sera développée dans le cadre du contrat de quartier, notamment avec l'association bras dessus bras dessous et la préformation d'aide à la personne qui vont permettre la prise en charge de public plus fragilisés.

Sur ce critère le projet de programme a donc des incidences positives, un suivi des projets sera nécessaire pour les assurer sur le long terme.

La salubrité et les biens à l'abandon

Le critère sera globalement amélioré dans les années à venir, notamment grâce au projet associé de réhabilitation du bloc 9 et aux plans quadriennaux des SISP.

Le projet de programme du CQD vient compléter les plans quadriennaux des SISP via plusieurs projets :

- La réflexion des rez-de-chaussée du bloc 8 et du bloc 9, ainsi que les projets sur la réflexion et l'activation des rez permettent d'améliorer la salubrité de ces espaces et dans certains cas de réinvestir des lieux abandonnés.
- La suppression du parking partiellement délabré pour y installer un pôle d'équipement présente une amélioration importante du critère
- La création de nouveaux espaces publics plus qualitatifs et la réhabilitation des espaces existants permet globalement une amélioration de la qualité du parc.

Le projet de programme et l'alternative 0 auront donc des incidences positives sur l'amélioration de la salubrité du parc. Il faudra toutefois veiller à la cohérence architecturale entre les projets.

Conclusions

Sur l'ensemble des critères de cette thématique à savoir :

- L'adéquation entre l'offre et la demande de logements
- La soutenabilité de la densification
- La cohésion sociale
- La salubrité et les biens à l'abandons

Le projet de programme permet soit une amélioration du critère, soit n'a pas d'incidences. D'une manière générale le programme est basé sur la volonté de faire de Peterbos un véritable « parc habité » avec des espaces publics centraux et riches en équipements publics collectifs. Ces projets permettront de décroisonner le quartier et d'en donner une image plus positive tant auprès des habitants eux-mêmes que vis-à-vis de l'extérieur du quartier. Par ailleurs le projet de programme travaille sur la thématique du décroisonnement à un deuxième niveau puisqu'il permet la rencontre entre les habitants, via des projets intergénérationnels et visant plus spécifiquement certains publics fragilisés ou en retrait de l'espace publics (femmes, jeunes filles, personnes âgées...). C'est donc une double opération d'ouverture qui est prévue et qui sera bénéfique à toutes les échelles.

Ces projets vont donc dans le sens d'une amélioration globale de la thématique.

Recommandations

Les recommandations spécifiques à cette thématique sont les suivantes : -

- Assurer un suivi des projets socio-économiques sur le long terme afin de garantir leurs objectifs
- Assurer une bonne gestion des espaces publics et des équipements afin de maintenir l'image plus qualitative donnée à l'ensemble du quartier et son décroissement
- Veiller à la cohérence architecturale des projets de rénovation entre eux.
- Dans le cas où du logement serait pensé dans un second temps, des logements PMR sont nécessaires sur le quartier (rappel du diagnostic).

Activité économique et emploi

Adéquation offre/demande

Demande (quantitatif) :

Le périmètre de Peterbos est composé à 98% de logements sociaux. Au-delà du périmètre en lui-même, le quartier est marqué par une part très importante et croissante de logement sociaux et moyens (projets Prins et du fond du logements à l'horizon 2025).

Or les ménages qui obtiennent un logement social sont plus souvent fragilisés sur le marché de l'emploi que les autres. On trouve au Peterbos un taux d'activité très faible, un taux de chômage élevé, en particulier pour les chômeurs de longue durée et les jeunes.

Ces données ne sont pas amenées à évoluer positivement, d'une part parce que la demande va augmenter avec l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier, d'autre part parce que les caractéristiques du logement social font que la concentration d'habitants fragilisés économiquement restera sensiblement la même, et ceux quelques soit les évolutions du marché de l'emploi.

Offre (qualitatif) :

Le programme, en particulier dans le volet socio-économique compte un certain nombre de projets ayant pour objectif de stimuler l'emploi, en passant principalement par de l'accès à de l'information et de la formation professionnelle.

- Trajectoire Jeunes : un projet pour informer et accompagner les jeunes vers l'emploi (mission locale et Commune)
- ISP par l'amélioration d'espaces du quartier : qui a une double vocation former d'une part et réactiver et faire se réappropriier les rez-de-chaussée par les habitants, ce projet aura des incidences très concrètes sur la création d'emplois puisqu'il va permettre le recrutement de 5,44 ETP et la formation de 20 ETP.
- Parcours d'émancipation et rite initiatique : pour accompagner les jeunes en décrochage
- Préformation d'aide à la personne pour des groupes de 12 personnes avec comme objectif l'inscription à des formations qualifiantes pour la suite

Le café rencontre pourra aussi être un lieu de création d'emploi s'il est couplé avec de l'ISP, par ailleurs l'ensemble des projets impliquant des travaux puis de la gestion seront créateurs d'emploi (les différents chantiers, la crèche, les équipements sportifs).

Le programme du contrat de quartier devrait donc avoir des incidences positives sur l'emploi au sens large et permettre la formation de plus de 30 personnes sur le quartier.

Commerces

Proximité de noyaux d'identité locale et accessibilité de ces noyaux

Le périmètre souffre actuellement d'un certain enclavement lié à son urbanisme en rupture par rapport au reste du quartier et au manque de lisibilité des cheminements piétons et cycliste pour le traverser. La réorganisation de ces cheminements, prévue au programme du CQD doit permettre de casser la trame orthogonale actuelle et de favoriser les connexions avec le quartier élargi en créant des liens plus lisibles. Cela pourra avoir des incidences positives sur la connexion avec le Westland et avec le noyau d'identité locale de Saint-Guidon, bien que ça ne soit pas clairement l'objectif affiché de ces projets à l'heure actuelle.

Enseignes commerçantes :

Le programme du CQD ne prévoit pas directement la création de commerces. En revanche il prévoit d'activer plusieurs rez-de-chaussée, de requalifier les espaces publics pour amener une vraie centralité sur l'ensemble du périmètre et d'y développer des activités associatives type antenne de quartier ou café-rencontre qui apporteront de l'animation au site.

Cette animation et cette requalification du quartier peuvent avoir des effets indirects sur l'offre commerciale puisque cet environnement peut stimuler son implantation et son développement sur le site du Peterbos.

Par ailleurs le projet socio-économique 5.7 sur l'alimentation durable prévoit de développer à terme un petit point de vente pour des produits locaux (cultivés dans le neerpede), et bien que ce ne soit pas l'objectif commercial qui prime dans ce projet, il permet de proposer une offre supplémentaire de produit frais pour le quartier ce qui améliore de fait l'offre commerciale de proximité.

Il sera important de veiller dans ce cadre à sécuriser la rue aveugle entre le pôle d'équipement et le bloc 9. Sur le plus long terme d'autres projets pourraient être envisagés pour améliorer à la fois les questions liées au commerce et à l'ISP sur le site : recyclerie, épicerie sociale...

Mixité des fonctions

Fonctions non résidentielles, pôles d'emplois :

La mixité des fonctions n'était pas un enjeu du diagnostic au sens où le périmètre Peterbos est un espace à vocation résidentielle.

La création d'un pôle d'équipement viendra en complément de cette fonction résidentielle, et aucun projet du programme ne va modifier les fonctions du site.

Synergies et éventuelles incompatibilités avec la fonction résidentielle

Les nouvelles fonctions prévues sont principalement des équipements ou des services de proximités qui sont en synergie complète avec la fonction résidentielle du périmètre.

Conclusions

Concernant les critères suivants :

- Emplois
- Commerce
- Mixité des fonctions

Le projet de programme a soit des incidences positives soit aucun impact. Les nombreux projets d'ISP vont permettre d'améliorer l'emploi, en créant notamment 5,44 ETP et en formant 32 ETP (ISP et préformation).

Le commerce pourra aussi être amélioré sur le site de manière indirecte grâce au dynamisme qu'engendreront les nouveaux espaces centraux.

Le projet de programme maintient la fonction essentiellement résidentielle du site.

Recommandations

Les principales recommandations générales pour améliorer l'emploi et l'insertion professionnelle mais aussi le dynamisme commercial et l'attractivité du quartier sont les suivantes :

- Ajouter une dimension ISP au volet brique du programme : gestion du nouvel équipement, des nouveaux espaces publics, du café rencontre...
- Sur le plus long terme de nouvelles activités d'ISP et de commerces pourraient être implantées sur le site, par exemple une épicerie sociale ou un autre type de commerce de proximité lié à une fonction d'ISP.

Cadre de vie

Espaces verts (quantitatif)

Couverture du territoire (PRDD) :

Le site en lui-même est un « parc habité », la couverture est donc excellente. Le projet de programme n'entraîne pas de grande modification de ce paramètre, il y a peu d'imperméabilisation prévues, en dehors de la construction de la crèche.

Le projet de réaménagement du stationnement sur le site devrait permettre de dégager plus d'espace vert au centre du parc Peterbos : place d'eau, nouveau parvis, toit terrasse de l'équipement, mail planté....

Globalement les incidences du projet de programme permettent de maintenir voire d'augmenter la couverture en espace verts sur le site.

Accessibilité aux espaces verts :

La rénovation de 6000m² de chemins existants et la création de nouveaux chemins qui permettront globalement d'améliorer la lisibilité du parc, d'offrir de nouveaux espaces pour les mobilités douces, vont augmenter l'accessibilité et la traversabilité du parc Peterbos mais aussi selon la façon dont le Masterplan sera conçu les connexions avec le Scheutveld et le Scheutbos.

Espaces verts (qualitatif)

Diversité des espaces :

Le projet prévoit :

- La rédaction d'un masterplan qui doit repenser l'ensemble des espaces publics en cohérence les uns avec les autres pour rendre au Peterbos sa vocation initiale de « parc habité »
- De rénover un certain nombre de pelouses et de planter aux abords des cheminements
- De créer un espace public central incluant un mail planté, une dalle, une place d'eau et le toit terrasse du pôle d'équipement.
- Un travail sur la topographie du site
- L'aménagement de 3 espaces convivialité
- En opération associée la réflexion des terrains de foot et de basket en extérieur (cf. équipement).

Ces projets vont permettre d'assurer une plus grande diversité des espaces publics, avec un accent spécial mis sur la convivialité et la lisibilité du parc Peterbos.

L'évaluation de ces projets dépend en partie de la réalisation du Masterplan qui devra définir plus précisément les futures affectations. Cela dit, le parti pris de départ devrait répondre aux problématiques énoncées dans le diagnostic et permettre de diversifier l'offre en espace vert de manière plus qualitative.

Qualité des aménagements, propreté et sécurité des espaces verts :

Le projet de réhabilitation et de refonte des cheminements piétons devrait permettre de sécuriser les déplacements et d'améliorer la qualité des espaces verts.

Le programme permet d'améliorer la qualité et la diversité des espaces verts en s'attachant à plusieurs thématiques : la verdurisation des espaces existants (désimperméabilisation des parkings et des voies carrossable), la création d'espaces publics de qualité (espaces centraux et cheminements), le développement d'espaces ludiques et de convivialités pour tous les publics (terrains de sports, place d'eau, espaces de convivialité). Ces aménagements, conçus dans un masterplan, permettront de s'articuler au mieux entre eux pour faire du parc Peterbos un ensemble pensé et vécu dans sa globalité.

Alimentation durable

Potagers :

Le programme ne spatialise pas la création de Potagers collectifs. Cela dit, les projets suivants pourraient inclure la spatialisation plus précise de potagers dans le cadre de la rédaction du Masterplan :

- Activer des espaces de convivialité, parmi lesquels on peut trouver un ou plusieurs potagers collectifs
- Faire des interventions aux pieds des barres (projet en réserve), qui peuvent inclure différents types d'activité dont les potagers

La création de potagers collectifs et d'actions de sensibilisation ou de développement de l'alimentation durable sont toutefois inscrites au programme dans le cadre des actions socio-économiques, puisque le projet 5.1 « Peterbos cité comestible » et 5.7 « agriculture et apiculture urbaine » prévoient de développer des espaces de potagers et de ruches, de former les personnes intéressées à la gestion de ces espaces, d'organiser des groupes d'achats de produits dans les potagers collectifs à proximité (Neerpede, etc..) de visiter des espaces de potagers collectifs dans Anderlecht (Champ de maille...), mais aussi de développer point de vente au sein du Peterbos des produits cultivés à Anderlecht (en particulier dans le Neerpede) et de développer des actions ponctuelles de sensibilisation.

Dans le cadre du projet 5.1 « Peterbos Cité comestible », entre 100 et 200 personnes pourraient être sensibilisé à la thématique, mais la création de potagers en elle-même resterait limité à un ou deux potagers, dont la surface et le rendement n'est pas estimé.

Le projet 5.7 « agriculture et apiculture urbaine » devrait à terme développer un point de vente des produits locaux (cultivé principalement dans le Neerpede) va permettre de sensibiliser la population à la consommation locale et durable.

Si ces projets fonctionnent ils pourraient être étendus sur du plus long terme en incluant les structures existantes : écoles, crèche, restaurant social, café rencontre, antenne de quartier, ce qui permettrait d'élargir le public cible. D'autres projets de potagers pourraient se développer sur le site du Peterbos, une discussion en ce sens entre les SISP, les gestionnaires des espaces publics et les personnes ayant des parcelles potagères sur le site du futur projet Prins pourrait être initiée. De la même façon, la rénovation du bloc 9 pourrait inclure un volet sur le développement de potagers sur les balcons des nouveaux jardins d'hiver.

Bien manger :

Les projets socio-économiques 5.1 et 5.7 incluent tous les deux des volets importants sur la sensibilisation au bien manger :

- Visite de potagers de quartier
- Sensibilisation aux cultures de saison
- Achat de légumes produits localement et/ou bio
- Création d'un point de vente bio et local
- Organisation d'évènement type table ronde autour de l'alimentation...

Ces projets pourraient encore être développés dans les structures existantes comme le restaurant social ou le café rencontre, ainsi que la future crèche et les écoles du quartier pour cibler des interventions de sensibilisation auprès d'un public plus large

Bien-être

Les aspects liés au sentiment de sécurité et à la propreté de l'espace public ne sont pas traités directement par le CQD, cela dit deux opérations associées ont trait directement à ces sujets, identifiés comme problématiques prioritaire pour le site :

- Projet 1.5. Création d'une antenne de police de quartier dans le bloc 15
- Projet 4.1. Mise en place d'une stratégie « propreté » sur le site, avec notamment une meilleure organisation de la collecte de déchet et de développement de conteneurs intégrés.

Par ailleurs, l'ensemble des projets prévus au programme du CQD devraient permettre d'améliorer le bien-être des habitants. La refonte de l'espace public va permettre une amélioration importante de la sécurité, de la propreté, et les projets d'équipement devraient permettre d'améliorer la perception du quartier en le décroissant (compétitions sportives et crèche notamment) et la sécurité en supprimant des murs aveugles insécurisants.

Un point d'attention spécifique doit être mis sur l'aménagement de la rue entre le bloc 9 et le futur pôle d'équipement. Cet espace, décrit comme un lieu de deal et d'insécurité dans le diagnostic, doit être traité soit en y installant un fort contrôle social, soit en le supprimant complètement afin de régler les problèmes existants.

Création de repères symboliques

Architecture et nature :

L'ensemble des projets sur l'espace publics devraient permettre de donner une image de « parc » plus présente au « parc du Peterbos » et présente de ce point de vue une amélioration de l'image du quartier qui est aujourd'hui assez négative.

Au sein du périmètre en lui-même, plusieurs projets vont permettre de donner une véritable centralité au site et d'être des lieux de repère pour les habitants :

- Le projet 3.4 sur le nouvel espace public central
- Le projet 1.1 de création d'un pôle d'équipement

Le travail sur les entrées de site menée en parallèle va permettre de donner directement accès à ces lieux de rassemblement et de rencontre. La lisibilité du site sera améliorée à l'intérieur mais il sera aussi mieux intégré avec l'ensemble du quartier.

Art et mobilier urbain :

Le Masterplan sera en charge de prévoir d'éventuelles interventions artistiques et ne donner des indications sur le mobilier urbain. Ce type d'intervention serait un véritable bonus pour le quartier,

permettant de lui donner une identité forte et, le cas échéant, de fédérer les habitants autour d'un projet participatif. Des enveloppes participatives sont d'ailleurs inscrites dans le projet de programme à cet effet.

Par ailleurs il pourrait être intéressant de prévoir des interventions de ce types sur les constructions neuves ou sur les pignons aveugles dans le cadre des rénovations prévues par le plan quadriennal des SISF.

Ces interventions artistiques pourraient s'inscrire dans une démarche plus large de création d'une identité locale spécifique au Peterbos qui serait répété à la fois dans l'espace public, via du mobilier urbain, de la signalétique, etc.

Paysage urbain

Les projets immobiliers sont actuellement très limités dans le programme. Le pôle d'équipement reprend plus ou moins le volume du parking existant, les autres projets s'insèrent le plus souvent dans des rez-de-chaussée, limitant ainsi fortement l'impact sur le paysage urbain.

Le projet de crèche sur 700m² aura un impact sur le paysage urbain puisqu'il ne s'inscrit pas dans la logique d'urbanisme en ordre ouvert. En revanche cet impact reste limité si l'on considère l'ensemble du site.

Par ailleurs les autres projets sur l'espaces publics et le projet d'équipement permettent d'améliorer le paysage urbain, de spécifier la fonctionnalité de chaque zone, et d'améliorer ainsi la cohérence de l'ensemble du périmètre.

Conclusions

Concernant les critères de ce thème, à savoir :

- Espaces verts (quantitatif)
- Espaces verts (qualitatif)
- Alimentation durable
- Bien-être
- Création de repères symboliques
- Paysage urbain

Le projet de programme devrait dans l'ensemble avoir des incidences positives. En rationalisant l'espace et les usages et en redéfinissant le stationnement il va permettre de dégager des nouveaux espaces de rencontre et de loisirs qui sont positifs tant pour le bien être que pour le paysage urbain.

Le nouveau pôle d'équipement et le « parc Peterbos » dans son ensemble devraient permettre une plus grande ouverture sur l'extérieur, attirant ainsi un nouveau public et améliorant son image.

Enfin les opérations associées de création d'une antenne de police de quartier et d'amélioration de la gestion de la propreté sur le site devraient permettre de résoudre des problématiques aujourd'hui très importante sur le périmètre.

Recommandations

Le Masterplan aura la tâche de définir plus clairement les espaces et les usages à venir. Il serait intéressant que les thématiques suivantes y soient bien représentées :

- Concernant la diversité des espaces verts il sera intéressant de préserver au maximum les espaces à forte valeur biologique et environnementale voire de les développer

- Une délimitation plus claire des espaces / surface minimales pour chaque type d'usage pourrait être donnée (exemple : 1000 m² minimum doivent être consacrés aux potagers, xxx aux plaines de jeux...)
- Des projets artistiques ou du mobilier urbain innovant pourrait être intégré, notamment des constructions neuves afin de créer des repères symboliques sur le quartier.
- Un point d'attention spécifique doit être mis sur l'aménagement de la rue entre le bloc 9 et le futur pôle d'équipement. Cet espace, décrit comme un lieu de deal et d'insécurité dans le diagnostic, doit être traité soit en y installant un fort contrôle social, soit en le supprimant complètement afin de régler les problèmes existants.

Equipements

Adéquation offre / demande places d'accueil pour la petite enfance

- Quantitatif

Il n'existe pour le moment aucune crèche publique sur l'ensemble du quartier. Aux besoins déjà criants viendront s'ajouter ceux liés à l'augmentation naturelle de la population, qui tend vers un rajeunissement et un nombre plus élevé de familles avec enfants, et ceux liés aux projets alentours. Il devrait donc y avoir une cinquantaine d'enfant en âge préscolaire supplémentaire à l'horizon 2025 (cf. phase 1).

Ces besoins seront en partis comblés par le projet de crèche prévu dans le cadre du projet Prins, et en parti par la crèche de 49 places prévue au rez du bloc 2 ou du bloc 16.

Le projet permettrait donc de répondre aux besoins quantitatifs de la population.

- Qualitatif

Du point de vue plus qualitatif la crèche devra respecter les normes de l'ONE et sera une crèche communale francophone.

Le système d'inscription en crèche communal fonctionne avec d'une part une territorialisation, les parents choisissent 5 crèches par ordre de préférence, et d'autre part avec des critères de sélections qui permettent d'obtenir plus ou moins rapidement une place.

Or le système de sélection donne la priorité aux foyers monoparentaux actifs ou aux couples biactifs.

Etant donné le faible taux d'activité sur le périmètre, il est possible que la plupart des places soient attribués à des ménages venant de l'extérieur du quartier. Si cela permet d'ouvrir le quartier, et de ce point de vue aura des incidences positives, cette situation sera problématique pour d'autres raisons :

- D'une part le problème de la garde d'enfants pour les personnes non active ou au chômage restera entier.
- D'autre part cela va engendrer des flux de dépose d'enfants aux heures de pointes et des questions de stationnement qui ne sont pour le moment pas prises en compte dans le projet.

Pour pallier ce problème, il serait intéressant de faire évoluer le projet en proposant un système de garde adapté aux besoins des habitants, avec par exemple une partie des places réservé en halte-garderie pour les enfants de ménages « non-actifs » mais permettant à la fois de sociabiliser les enfants de de souffler pour les familles. Une autre option est de fonctionner en partie sur le système des maisons d'enfant actiris pour offrir des places aux demandeurs d'emploi, notamment le temps d'une éventuelle formation.

Enfin pour réellement participer d'un projet de cohésion sociale la crèche pourrait être jumelé avec des initiatives de « café rencontre » ou « café poussette ».

Une zone de « kiss and ride » et un cheminement confortable et sécurisé pour les poussettes jusqu'au nouveau bâtiment situé au pied du bloc 16 sont nécessaires à la bonne réalisation du projet. Des parkings vélos avec des places pour les vélo-cargo pourraient aussi être envisagés.

Adéquation offre / demande scolaire

Le programme du contrat de quartier durable ne prévoit rien de spécifique pour la création d'école (qui n'est pas son objet) ou en lien avec les écoles du quartier.

Le nouvel équipement sportif et le projet d'activités sportives pendant les vacances scolaires viendront toutefois apporter des opportunités pour les écoles locales avec lesquelles il pourrait être intéressant de faire des partenariats.

De la même façon les écoles pourront être impliqués dans les démarches participatives, pour lesquelles une fiche projet a spécialement été dédiée réservant une enveloppe conséquente à cet effet.

Adéquation offre / demande en structure de santé et sociale

Le projet de programme prévoit deux types d'actions complémentaires en matière de santé et de social. Il s'agira d'abord de fournir des infrastructures adaptées et pérennes aux initiatives, antennes locales et asbl existantes. Les principaux projets qui auront un impact sur ce critère seront :

- Le pôle d'équipement
- Les rénovations de locaux d'asbl existantes
- L'extension du centre social pour y développer un dispensaire
- L'antenne de quartier

A ces projets en dur viennent s'ajouter des projets socio-économiques

- L'animation du centre social et du dispensaire associé
- Plusieurs initiatives nouvelles pour le quartier, « bras dessus bras dessous » pour lutter contre l'isolement de seniors, un parcours d'émancipation pour les jeunes, une préformation d'aide aux personnes

Dans l'ensemble ces projets viennent répondre aux besoins de la population en pérennisant les initiatives existantes, comblant une demande forte en matière de santé et proposant des initiatives ciblées sur des population identifiées dans le diagnostic comme fragilisées.

Adéquation offre / demande en culture et loisirs

Le projet de programme prévoit des opérations « brique » qui vont permettre d'augmenter significativement l'offre en loisirs et en culture :

- Le pôle d'équipement qui prévoit notamment une salle omnisport, un café rencontre, des locaux pour asbl
- Les rénovations et agrandissements des asbl existantes

En plus des projets brique des initiatives socio-économiques seront financées par l'enveloppe du contrat de quartier :

- Raconte art
- Activités sportives Peterbos
- Espace public pour tous

Ces projets, associés au programme sur les espaces publics permettrait d'améliorer sensiblement l'offre en matière de loisirs, notamment sportif et à destination des jeunes.

Par rapport au diagnostic et aux demandes récurrentes de la population en matière de culture, on regrettera que le programme ne prévoise pas d'activité culturelle qui permettrait une certaine ouverture du quartier (street art, salle de concert ou spectacle...), qui pourraient être développés dans un second temps ou sur les nouveaux espaces publics centraux de manière ponctuelle.

Conclusions

Sur les critères d'analyse suivants

- Adéquation offre / demande d'accueil de la petite enfance
- Adéquation offre / demande scolaire
- Adéquation offre / demande santé et social
- Adéquation offre / demande culture et loisirs

Le programme présente une amélioration globale de la situation initiale mais ne rencontre pas toujours les enjeux et opportunités développées dans le bilan de référence.

- La création d'une crèche de 49 places vient quantitativement répondre à la demande de la population, mais le projet tel quel ne répond pas à toutes les demandes de la population (cf. recommandations)
- La création d'un pôle d'équipements, d'un café rencontre, d'une antenne de quartier et de nouveaux locaux pour les asbl vient rencontrer la demande en matière de loisirs, de social, de santé et de culturel.

Recommandations

Afin de maximiser les incidences positives de ces projets cela serait intéressant de :

- Proposer des services alternatifs dans la crèche, halte-garderie, etc... pour s'assurer que celle-ci réponde aux besoins des familles du quartier, souvent monoparentale et/ou en situation de non-emploi.
- Organiser le fonctionnement des équipements sportifs (pôle d'équipement intérieur et terrains de sports extérieur) pour que celui-ci permette une grande mixité des publics et des activités (jeunes, personnes âgées, masculin et féminin...).
- Imposer des surfaces minimums ou des indications précises concernant le sport et la lucidité dans les espaces de convivialités à définir par le Masterplan.
- D'une manière plus générale un suivi détaillé des actions socio-économiques sera nécessaire pour évaluer leur impact réel en nombre d'individu concernés.

Environnement

Cycle de l'eau

Pour rappel, les logements existants sont en phase de rénovations, mais aucune information n'est disponible sur ce qu'il est prévu en ce qui concerne la gestion de l'eau (installation de citernes et réutilisation des eaux de pluie, installation de dispositifs limitant les consommations personnelles...).

Le programme n'aura que peu d'impact sur le cycle de l'eau. En effet, il prévoit peu d'imperméabilisation (principalement la crèche et quelques espaces potentiellement imperméabilisés dans le cadre de développement d'espaces publics) et visera même une certaine désimperméabilisation (réfection des cheminements, voiries et espaces de stationnement), sans que les surfaces concernées ne soient estimées dans le projet de programme.

Il est important que le masterplan prévoie et conçoive les espaces et aménagements intéressants pour la gestion de l'eau en parallèle à la réflexion globale sur les espaces publics, et en lien avec eux (cheminements, ludicité, espaces de détente...). Les aménagements prévus pourraient avoir un impact fortement positif, tant au niveau de la gestion de l'eau que de la sensibilisation à cette thématique, s'ils sont mis en œuvre. Le financement des aménagements relatifs à la gestion de l'eau n'est pas prévu dans l'absolu, mais des budgets sont prévus au sein de différents projets (espace public, cheminements...) et permettent d'en développer une partie.

Certains aménagements auront peut-être des besoins d'entretien spécifique, qui seraient l'occasion de former des riverains pour les activer (voir « économie et emploi »).

Il est également à noter que les projets qui prévoient le développement d'activités ou de nouveaux locaux devront être réalisés dans un souci de limiter les consommations d'eau de ville (réutilisation d'eau de pluie dans la mesure du possible, limitation des consommations via des dispositifs de réduction de pression, d'économisation d'eau, de mitigeurs, d'électro-ménager basse-consommation, de chasses à double débit...).

Faune et flore

De la même manière que pour le cycle de l'eau, le projet de programme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la faune et la flore. En effet, il ne prévoit que peu d'imperméabilisation et quelques abattages d'arbre, et intègre en parallèle le développement d'un mail planté et de pré fleuris en place centrale du quartier, de diversification de la biodiversité et d'aménagement naturels de gestion de l'eau.

Comme pour le cycle de l'eau, le financement des aménagements relatifs à la maximisation de la biodiversité n'est pas prévu dans l'absolu, mais des budgets sont prévus au sein de différents projets (espace public, cheminements...) et permettent d'en développer une partie. D'autre part des projets de développement de potagers devrait voir le jour mais leur surface et leur localisation exacte n'est pas encore définie.

Il est important que le masterplan prévoie et conçoive les espaces et aménagements intéressants pour la biodiversité en parallèle à la réflexion globale sur les espaces publics, et en lien avec eux (cheminements, ludicité, espaces de détente...). Le nouvel outil CBS+ développé par Bruxelles Environnement devrait être utilisé dans ce cadre. Par ailleurs, un travail sur les plantes invasives présentes sur le site devrait être mené, que ce soit dans le cadre du CQD ou par ailleurs.

Une autre recommandation est d'aménager une toiture verte intensive plutôt qu'extensive sur le bâtiment de la future crèche. De même, sa localisation et son architecture devraient prendre en compte la biodiversité locale (arbres) pour éviter leur destruction.

Enfin, les travaux liés aux différents projets devront être particulièrement attentifs à la protection de la faune et de la flore, étant donné le contexte spécifique du site du Peterbos.

Maillages verts et bleu

Le projet de réaménagement des cheminements avec le travail spécifique sur certains axes, en reconnexion avec les maillages existants (promenade verte, passerelle vers le Scheutveld...) aura un impact positif sur le maillage vert dans son objectif de lien vert de mobilité au sein de la Région. Les réflexions du masterplan relatives à la gestion de l'eau (donc reconnexion avec la zone humide) et un parc écologique (en lien avec le maillage vert existant) devraient trouver des financements pour leur réalisation complète car leur impact positif pourrait être très important pour le site.

Il est important que ces thématiques soient réfléchies de manière intégrée et transversale dans le cadre du masterplan avec les autres thématiques (ludicité, topographie, sensibilisation...) afin que ces aménagements soient cohérents et optimaux en cas de réalisation complète.

Sol, sous-sol

La situation actuelle du quartier est bonne et devrait le rester. En effet, le projet de programme ne prévoit pas de projet ayant un impact significatif sur le sol et le sous-sol : peu de constructions et d'imperméabilisation (principalement la crèche et quelques espaces potentiellement imperméabilisés dans le cadre de développement d'espaces publics), mais également projet de diminution de l'emprise de la voirie et des espaces de stationnement donc perméabilisation de certaines zones par ailleurs.

Une recommandation est de préférer des revêtements perméables et chimiquement neutre pour la réfection des cheminements (éviter la dolomie par exemple) et l'aménagement des emplacements de stationnement.

Pollution de l'air

La pollution de l'air est principalement liée, dans le cadre de quartiers résidentiels, à la production de chaleur pour/par les activités (logements, équipements...) et à la mobilité automobile.

Pour rappel, les logements existants sont en phase de rénovations. Sans avoir plus d'informations sur les travaux prévus en ce qui concerne le chauffage et l'isolation des différents bâtiments, ces rénovations devraient permettre d'améliorer la situation en termes de pollution de l'air liée à la production de chaleur au sein du quartier.

Le projet de programme du CQD ne prévoit pas de logements. De ce fait, il n'aura pas d'impact négatif sur la pollution de l'air.

Par ailleurs, le programme aura des impacts en termes de déplacements motorisés :

- Développement d'un pôle d'équipement à vocation supra-locale qui aura un impact potentiellement important en termes de déplacements depuis l'extérieur vers le quartier, tant pour l'utilisation quotidienne de la salle que plus ponctuelle lors des compétitions. L'estimation des déplacements induits est reprise dans la thématique « mobilité ».
- Création d'une crèche ONE de 49 places. Comme décrit dans les thématiques « équipement » et « mobilité », la crèche, par son statut (ONE), devrait également induire des déplacements

potentiellement motorisés car depuis l'extérieur du quartier, donc avoir un impact sur la pollution de l'air.

- Le masterplan et les budgets prévus pour la réfection des cheminements permettront une augmentation du confort des trajets doux, et devraient permettre une réelle reconnexion avec les maillages actifs existants. Cet impact est cependant minime en ce qui concerne la pollution de l'air car ces améliorations de la qualité des cheminements n'influenceront pas réellement l'usage de la voiture (voir thématique « mobilité »).

Comme déjà abordé dans la thématique « mobilité » il serait bénéfique de développer des actions spécifiques en faveur des déplacements à vélo, voire de l'alternative à l'autosolisme, qui pourraient avoir un réel impact en termes de déplacements motorisés donc de pollution de l'air.

Confort acoustique et vibratoire

Certains projets auront un impact sur le confort acoustique et vibratoire au sein du quartier :

- Les projets de pôle d'équipement, de crèche, de place centrale diversifiée en usages auront un impact « négatif » en termes acoustiques car ils prévoient une activation d'espaces extérieurs à relative proximité des logements. Un point d'attention à cette thématique est donc à mentionner dans les recommandations globales. Le projet de pôle d'équipement est celui qui aura a priori le plus grand impact à ce niveau car c'est le seul qui ne développe pas une activité existante mais vient réellement développer de nouveaux bruits au sein du quartier, à proximité immédiate de logements.
- Les projets de limitation de l'emprise des voiries, rationalisation des entrées et rationalisation du stationnement auront quant à eux des impacts plutôt positifs sur le confort acoustique et vibratoire en réduisant bruits liés à la mobilité automobile (limitation du trafic, des vitesses, relocalisation de poches de stationnement, révision des matériaux...).
- Dans le cadre des projets d'activation des rez-de-chaussée, en fonction des activités prévues, il est important de mentionner la thématique du bruit, de prévoir des budgets liés à l'isolation acoustique avec les étages, de limiter les horaires des activités etc. pour limiter leur impact acoustique.

De manière générale, les revêtements et matériaux choisis pour les espaces extérieurs devraient l'être en tenant compte des contraintes de bruit liées aux activités qui se déroulent dans les différents lieux (grillages, revêtements de sol ou de mur peu « réfléchissants », écrans végétaux...). L'isolation acoustique des bâtiments devrait également être prévue afin de ne pas occasionner de nuisances intérieures liées aux activités développées au sein des bâtiments.

Energie

Pour rappel, les logements existants sont en phase de rénovation. Sans avoir plus d'informations sur les travaux prévus en ce qui concerne le chauffage et l'isolation des différents bâtiments, ces rénovations devraient permettre d'améliorer la situation en termes de consommation d'énergie au sein du quartier. Il serait opportun d'étudier la faisabilité de placer des panneaux photovoltaïques sur les toitures existantes, au vu de leur nombre et des superficies concernées.

Le programme ne prévoit pas de création de logement, ce qui limite ses impacts en termes de consommation d'énergie. Aucun projet ayant un impact important en termes d'ensoleillement ou de vent n'est non plus développé dans le projet de programme : les projets développés dans le programme ont souvent lieux dans des endroits déjà utilisés à cet effet et ne devraient donc pas subir

de modifications en termes d'ensoleillement ou de vent et les nouvelles activités proposées sont bien orientées en termes de soleil et de vent.

Le masterplan devrait prévoir une réflexion globale de l'éclairage au sein du site, d'autant que des budgets sont prévus pour la mise en place d'éclairage dans les fiches-projet de réalisation (cheminements, espaces publics...). La réflexion devrait intégrer la question de la consommation électrique de cet éclairage.

Ressources

Les projets de rénovation des tours existantes devraient intégrer cette problématique et la traiter dans la mesure du possible (au moins un local poubelle par tour).

Le programme ne prévoit pas de nouveaux logements, donc ne devrait pas avoir d'impact négatif en termes de production de déchets ménagers.

Une opération associée au programme 4.1 prévoit l'aménagement de conteneurs intégré et la réorganisation de la collecte de déchet ce qui devrait avoir des incidences positives sur le critère.

En revanche le programme ne prévoit pas de projets de type ressourcerie, compost, ou repairs café qui seraient développés dans le quartier.

En termes d'impact sur les ressources, il est prévu que le bâtiment de parking à proximité du bloc 9 soit détruit. De même, la réduction de l'emprise des voiries devrait générer des déchets de matériaux. Il serait intéressant de faire un relevé des matériaux et structures existants (bâtiment) et de la quantité et du type de matériaux supprimés (voiries et bâtiments) pour voir ce qu'il est possible de conserver, de réutiliser ou de recycler, sur site (à intégrer dans les réflexions du masterplan) ou hors site.

Les projets d'activation des rez-de-chaussée et la rénovation du bloc 9 sont a priori positifs car ils revalorisent des espaces existants, et limitent ainsi les besoins en ressources (nouvelles structures etc.).

Dans le cadre de la création de nouveaux bâtiments (pôle d'équipements et crèche) et de revêtements (cheminements, voiries, stationnement, place...), la qualité des matériaux utilisés devrait être étudiée (préférer les matériaux réutilisés puis recyclés avant les matériaux neufs, énergie grise, qualité sanitaire...).

Il serait également opportun que le masterplan intègre les mouvements de terre prévus par les projets du CQD (fondations liées à la crèche ? à l'équipement sportif ? réfection des cheminements/escaliers, voiries, places... ?) et permettre une valorisation in situ (travail sur la topographie, la ludicité...).

Conclusions

Le programme a assez peu d'impacts en termes d'environnement, mais ils sont globalement positifs.

Le masterplan a une place centrale très importante dans le programme et la maximisation de cet impact.

Recommandations

La recommandation principale vise la réflexion du Masterplan devant réellement intégrer toutes les thématiques en parallèle et en lien, afin d'assurer une cohérence des aménagements même si les budgets sont débloqués dans différents cadres et timings. La réflexion doit également être

transversale entre tous les thèmes, l'un impactant généralement l'autre (constructions (mouvements de terre), gestion de l'eau, faune et flore, ludicité, topographie, cheminements, éclairage...).

De manière générale, des recommandations « standards » s'appliquent aux différents projets en fonction de leurs spécificités, afin de s'assurer de la prise en compte de certaines contraintes lors de la réalisation des projets, par exemple :

- Ressources :
 - o Les constructions à détruire devraient faire l'objet d'un inventaire des matériaux à évacuer ;
 - o Les matériaux qui ne peuvent pas être réemployés sur site peuvent dans certains cas faire l'objet d'un traitement sur site pour leur réutilisation (broyat ou graviers dans les fondations,) ;
 - o Ce qui n'est pas réemployé ou recyclé sur site devrait être optimisé pour le réemploi ou recyclage hors site ;
 - o Les matériaux entrants devraient provenir de filières locales, de réemploi dans la mesure du possible et être labellisées ;
 - o Au maximum, les matériaux devraient être assemblés de manière physique et non chimique (éviter les colles etc.) afin de faciliter leur déconstruction dans le futur ;
 - o Les déchets verts générés pourraient être valorisés au sein du périmètre ;
 - o Veiller à ce que des poubelles permettant le tri soient présentes en suffisance dans les espaces publics et des espaces intérieurs.

- Energie :
 - o Les installations d'éclairage et autres équipements (ventilation...) et électroménager (logements et équipements) devraient être économes en énergie et minimiser les consommations électriques.
 - o La production photovoltaïque est à envisager pour les projets liés à des bâtiments (étude à mener en fonction du contexte spécifique à chaque projet) ;
 - o Le choix des matériaux devrait minimiser leur énergie grise, tout en tenant compte des contraintes financières.

- Faune et flore :
 - o Diversifier les milieux et habitats créés (strates (arboré/arbustif/herbacé), types (humide/sec, riche/pauvre, naturel/cultivé/construit...), etc. voir outil CBS+ développé par Bruxelles Environnement) ;
 - o Garder des espaces qui restent inaccessibles aux humains, afin que la faune y trouve refuge ;
 - o Optimiser l'épaisseur du substrat sur les toitures vertes (maximiser l'épaisseur en tenant compte de l'augmentation des ressources nécessaires (financières et matérielles)) ;
 - o Placer des dispositifs favorables à la faune au sein du périmètre (gites pour chauves-souris, nichoirs, plantes grimpantes...) ;
 - o Les espèces plantées doivent être indigènes et adaptées au milieu urbain ;
 - o La gestion des espaces devrait être différenciée.

- Cycle de l'eau :
 - o Les toitures plates devraient permettre la temporisation des eaux de ruissellement (prendre contact avec le Facilitateur Eau de Bruxelles Environnement pour des calculs plus précis selon le contexte et le projet) ;
 - o Les citernes d'eau de pluie devraient permettre la réutilisation de celle-ci au sein du bâtiment ;
 - o Des dispositifs permettant la réduction des consommations d'eau de ville devraient être installés d'office dans les bâtiments construits ou rénovés ;
 - o Les abords des constructions et, dans la mesure du possible, les espaces de circulation et de stationnement, devraient être rendus perméables ou semi-perméables.

- Sol :
 - o Prendre des mesures nécessaires pour éviter les nouvelles pollutions (ponctuelles ou chroniques) du sol eu sein du périmètre ;
 - o Favoriser l'usage de matériaux chimiquement neutres (éviter la dolomie) et perméables ;
 - o Gérer au maximum les mouvements de terre au sein du périmètre pour éviter de les exporter (terres excavées lors de fondations utilisées pour les aménagements du parc, d'aires de jeux, de sport...).

Enfin, les travaux liés aux différents projets devront être particulièrement attentifs aux questions de faune et de flore et de compaction du sol, étant donné le contexte spécifique du site Peterbos.

Mobilité

Accessibilité en transport en commun

Accessibilité en transport en commun

Le programme du CQD n'a aucun impact sur ce sous-critère puisqu'il n'a pas de pouvoir pour faire évoluer l'offre en transports en commun sur le site. Les améliorations à venir de l'offre en transport en commun seront donc liées à la mise en œuvre du plan bus, et sur du plus long terme la mise en œuvre du PRDD et du plan Iris 2 (cf. phase 1).

La création de nouveaux équipements d'envergures dépassant le cadre du périmètre (notamment le pôle d'équipement avec un hall sportif permettant d'héberger des compétitions) va engendrer des nouveaux besoins de déplacements vers le site, qui ne seront pas comblés par l'offre actuelle puisqu'elle reste insuffisante. Mais cette nouvelle demande restera marginale (quelques ménages pour la crèche communal et de manière ponctuelle pour les événements sportifs).

Accessibilité / aménagement des arrêts

Les rénovations de cheminements existants devraient permettre d'améliorer le confort et la sécurité jusqu'aux arrêts de bus et notamment au terminus du bus 46 (axe 2 et axe 4), rien n'est toutefois prévu pour l'arrêt du 89 il conviendra donc de s'assurer que celui-ci est correctement relié au parc du Peterbos.

Par ailleurs à ces cheminements seront pourvus d'une signalétique (distance / temps) pour informer sur la proximité des arrêts de transport en commun.

Rien n'est prévu pour améliorer le confort et la sécurité des arrêts de bus stricto sensu, ce qui n'est pas de l'ordre des prérogatives du contrat de quartier.

Circulation motorisée

Points noirs de circulation / pôles générateurs de trafic et solutions éventuelles apportées pour la gestion de la circulation

Le projet de programme n'impacte pas ou peu le trafic, mais en revanche propose de rationaliser les entrées du site pour que celles-ci prennent moins d'importance sur les franges du parc, et qu'une entrée « officielle » mieux intégrée soit fait au niveau du futur pôle d'équipement.

Stationnement

Le programme prévoit une réorganisation importante du stationnement au sein du périmètre.

L'objectif annoncé est de rationaliser le stationnement sur le site pour améliorer le paysage, mutualiser les entrées de voiture et donc limiter l'impact de la circulation aux entrées du site, réduire la présence des véhicules aux abords de bâtiments et libérer des espaces centraux pour en faire de véritables espaces publics et de rencontre.

Pour compenser les environ 200 places perdues (sur le parking central notamment), 200 places seront créées (projet 3.5) à proximité de l'entrée du site. Ces places seront intégrées aux paysages, en étant perméables à végétalisées en grande partie.

La possibilité d'intégrer 50 places supplémentaires de manière occasionnelle pour les événements est envisagée.

D'un point de vue global les incidences du projet de stationnement sont donc positives, puisqu'il permet à la fois de libérer de la place au centre du site, et de rationaliser le stationnement à l'entrée ce qui permet de confirmer sa vocation de « parc habité ».

L'ensemble de cette thématique doit être encore affinée et définie plus clairement dans le cadre du Masterplan.

Les recommandations suivantes pourront y être intégrées :

- Il faudra prévoir une zone de kiss and drive et des cheminements piétons confortables, sécurisés, adaptés aux poussettes pour la crèche (la zone de stationnement pouvant être située en bordure du site). Là aussi des indications (temps / distance) pourraient être une plus-value.
- La zone de stationnement pourra intégrer une station de car sharing
- Il sera essentiel de conserver quelques places « en dur » pour les PMR
- La création de nouvelles poches de stationnement risque d'entraîner des abattages d'arbres et d'avoir des conséquences néfastes du point de vue environnemental (cf. partie environnement).

Vélo

Circulation :

Le projet de programme a des impacts positifs sur les circulations cyclistes puisqu'il améliore les cheminements existants, permet de créer de nouvelles connexions modes doux et travail sur la topographie du site.

Stationnement :

En revanche le stationnement vélo n'est pas encore intégré dans les fiches projets et devrait faire l'objet d'un volet du Masterplan. Dans ce cadre il serait intéressant de prendre en compte les recommandations suivantes :

- Développer un partenariat avec les SISF afin de mettre du stationnement vélo sécurisé et visible depuis l'espace public dans les immeubles
- Imposer un nombre d'emplacement vélo en extérieur et de courte durée dans la réalisation du Masterplan.
- Installer du stationnement vélo sécurisé, à la fois de courte et de longue durée à proximité des équipements prévus : pôle sportif, café rencontre, asbl. Concernant plus spécifiquement la crèche, le stationnement vélo devra intégrer la possibilité de garer des vélos cargo ou munis de carioles enfants.

Piétons / PMR

Le projet prévoit :

- La rénovation des cheminements existants

- La création d'un espace central piéton
- L'aménagement de 4 nouveaux axes de cheminements piétons et sécurisés
- Un travail sur la topographie à l'échelle du site
- Plusieurs projets pour améliorer les connexions piétonnes et les qualités paysagères du site qui permettent de rendre la marche agréable.

Ces projets vont dans leur ensemble améliorer la qualité, la lisibilité, la sécurité des cheminements piétons.

Alternatives à l'automobilité

Le projet de programme n'inclue pas réellement d'alternatives à l'automobilité. Pourtant des projets de car sharing ou de mises en relation de voisins prêts à partager / louer leur véhicule serait intéressant tout particulièrement dans le quartier Peterbos.

En effet la loi sur la zone de basses émissions (LEZ) s'appliquera à partir de 2019 et concernera en tout 13 000 véhicules diesel sur la région, puis sera étendu à d'autres catégories de véhicules pour qu'en décembre 2025 ne soient plus autorisés à Bruxelles que les véhicules diesel de norme euro 6 ou essence datant d'après 2006.

Cette loi aura un impact important sur les ménages motorisés les plus précarisés, qui sont aussi souvent ceux qui possèdent les voitures les plus anciennes. Bien que cette donnée ne soit pas quantifiable pour le moment, il apparaît clairement que cette nouvelle réglementation aura des impacts pour les habitants du parc Peterbos. Beaucoup devront se séparer de leur véhicule, et n'auront pas nécessairement les moyens d'en racheter des plus récents. A cela il faut ajouter que le quartier est mal desservi par les transports en commun. Dans ce contexte proposer des systèmes de carsharing prend tout son sens.

Conclusions

Concernant les critères de ce thème, à savoir :

- Accessibilité transports en communs
- Circulation motorisée
- Vélo
- Piéton / PMR
- Alternative à l'automobilité

Le projet de programme propose des améliorations notables, qui permettront en partie de désenclaver le site. Cela dit ces projets restent locaux et ne suffiront pas à résoudre toutes les problématiques liées à la mauvaise desserte du site.

On notera toutefois des impacts positifs notables sur les aspects suivants :

- Amélioration de la qualité, du confort, de la lisibilité et de la sécurité des cheminements mode doux
- Création de nouveaux axes de circulation mode doux sur le site
- Rationalisation du stationnement, des entrées de site et de la place physique laissée à l'automobile sur le périmètre (projet de desimpermeabilisation des accès carrossables)

Recommandations

Certains aspects de la thématique seront affinés dans le cadre du Masterplan et pourront alors prendre en compte les recommandations suivantes :

- D'une manière générale :
 - o Inclure du stationnement vélo de tous les types dans tous les types d'espace
 - o S'assurer que des alternatives à l'automobilité soient proposées dans le cadre des nouveaux stationnements. C'est d'autant plus important dans le contexte de la prochaine mise en application de la LEZ.
- Plus localement concernant les thématiques suivantes :
 - o Circulation motorisée
 - Des « entrées » de site pourraient être installées afin de mieux repérer les entrées voitures depuis l'extérieur du Peterbos.
 - o Concernant la mobilité douce (piétonne / PMR / vélo) :
 - Une attention particulière à la réalisation des chemins vers les arrêts de transport en commun pourrait participer du désenclavement du quartier et du bien-être des habitants

DOCUMENT 4 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES PAR PROJET

Thème	Critères	Bilan de référence	Projet 1.1	Projet 1.2	Projet 1.3.1 et 1.3.2	Projet 1.3.3	Projet 1.3.4	Projet 1.3.5	Projet 1.4	Projet 1.5	Projet 1.6	Projet 3.1	Projet 3.2	Projet 3.3	Projet 3.4	Projet 3.5	Projet 3.6	Projet 3.7	Projet 3.8	Projet 3.9	Projet 4.1	Conclusion des incidences
Population et logement	Adéquation offre / demande		=	=	=	=	=	=	=	+	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	
	Degré de soutenabilité de la densification		+	+	=	=	=	=	+	=	+	=	=	=	+	=	=	=	+	+	=	
	Cohésion sociale		+	+	+	+	+	+	+	+	+	=	=	+	+	=	=	=	+	+	+	
	Salubrité / biens à l'abandon		+	+	+	+	+	+	+	+	+	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	

Thème	Critères	Bilan de référence	Projet 1.1	Projet 1.2	Projet 1.3.1 et 1.3.2	Projet 1.3.3	Projet 1.3.4	Projet 1.3.5	Projet 1.4	Projet 1.5	Projet 1.6	Projet 3.1	Projet 3.2	Projet 3.3	Projet 3.4	Projet 3.5	Projet 3.6	Projet 3.7	Projet 3.8	Projet 3.9	Projet 4.1	Conclusion des incidences
Emploi et activité économique	Adéquation offre / demande		+	+	=	=	=	=	=	=	+	+	=	=	=	=	=	=	=	=	=	
	Commerces		+	=	=	=	=	=	=	?	=	=	=	=	+	=	=	=	=	=	=	
	Mixité des fonctions		=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	

Thème	Critères	Bilan de référence	Projet 1.1	Projet 1.2	Projet 1.3.1 et 1.3.2	Projet 1.3.3	Projet 1.3.4	Projet 1.3.5	Projet 1.4	Projet 1.5	Projet 1.6	Projet 3.1	Projet 3.2	Projet 3.3	Projet 3.4	Projet 3.5	Projet 3.6	Projet 3.7	Projet 3.8	Projet 3.9	Projet 4.1	Conclusion des incidences
Cadre de vie	Espaces verts (quantitatif)		+	-	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	+	=	+	+	=	=	=	
	Espaces verts (qualitatif)		+	=	=	=	=	=	+	=	=	=	+	=	+	=	+	+	+	+	=	
	Alimentation durable		=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	+	?	=	
Cadre de vie	Bien-être		+	+	+	=	=	=	+	+	+	=	+	+	+	=	+	+	+	+	=	
	Création de repères symbolique		+	+	+	=	=	=	=	+	+	+	=	=	+	=	=	+	+	+	=	
	Paysage urbain		=	-	=	=	=	=	+	+	=	+	+	+	+	+	+	+	+	+	=	

Thème	Critères	Bilan de référence	Projet 1.1	Projet 1.2	Projet 1.3.1 et 1.3.2	Projet 1.3.3	Projet 1.3.4	Projet 1.3.5	Projet 1.4	Projet 1.5	Projet 1.6	Projet 3.1	Projet 3.2	Projet 3.3	Projet 3.4	Projet 3.5	Projet 3.6	Projet 3.7	Projet 3.8	Projet 3.9	Projet 4.1	Conclusion des incidences
Equipements	Adéquation offre / demande accueil petite enfance		=	+	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	
	Adéquation offre / demande scolaire		=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	
	Adéquation offre demande santé / social		+	+	+	+	+	+	=	?	+	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	
	Adéquation offre demande culturel / loisirs		+	=	+	+	+	+	+	?	=	=	=	=	+	=	=	=	+	+	=	

Thème	Critères	Bilan de référence	Projet 1.1	Projet 1.2	Projet 1.3.1 et 1.3.2	Projet 1.3.3	Projet 1.3.4	Projet 1.3.5	Projet 1.4	Projet 1.5	Projet 1.6	Projet 3.1	Projet 3.2	Projet 3.3	Projet 3.4	Projet 3.5	Projet 3.6	Projet 3.7	Projet 3.8	Projet 3.9	Projet 4.1	Conclusion des incidences	
Environnement	Cycle de l'eau		=	-	=	=	=	=	+	?	=	=	+	+	-	-	+	+	=	=	=		
	Faune et flore		=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	+	+	?	-	+	+	+	?	=		
	Maillage vert et bleu		=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	+	?	=	=	=	+	=	=		
	Sols, sous-sols		=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	+	=	-	-	+	+	=	=	-		
	Pollution de l'air		-	-	=	=	=	=	=	?	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	
	Confort acoustique et vibratoire		=	-	=	=	?	?	=	+	=	=	=	=	-	=	=	=	=	-	=	?	
	Energie		=	=	=	+	+	=	=	+	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	
	Ressources	?	-	-	+	+	+	+	-	+	+	=	?	?	-	-	-	-	-	=	=	+	

Thème	Critères	Bilan de référence	Projet 1.1	Projet 1.2	Projet 1.3.1 et 1.3.2	Projet 1.3.3	Projet 1.3.4	Projet 1.3.5	Projet 1.4	Projet 1.5	Projet 1.6	Projet 3.1	Projet 3.2	Projet 3.3	Projet 3.4	Projet 3.5	Projet 3.6	Projet 3.7	Projet 3.8	Projet 3.9	Projet 4.1	Conclusion des incidences
Mobilité	Accessibilité des transports en communs		-	=	=	=	=	=	=	=	=	=	+	+	=	=	=	=	=	=	=	
	Circulation motorisée		=	-	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	+	=	+	=	=	=	
	Vélo		=	=	=	=	=	=	=	?	=	=	+	+	?	?	=	+	=	=	=	
	Piétons / PMR		=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	+	+	+	+	=	+	=	=	=	
	Alternatives à l'automobilité		=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	?	=	=	=	=	=	=